

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDACTION
48, rue de la République, 48
LES MANUSCRITS NON INSERES
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHONE
ET DEPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

ELECTIONS

Du 31 Juillet 1892

NOS CANDIDATS

LYON

- Premier Arrondissement (3e canton)
CONSEIL GENERAL
Docteur MERA, conseiller municipal, ad-
joint au premier arrondissement.
Deuxieme Arrondissement (2e canton)
CONSEIL GENERAL
Docteur REBATEL, conseiller sortant.
THOMAS, conseiller sortant.
Troisieme Arrondissement (3e canton)
CONSEIL GENERAL
Docteur MASSON, conseiller municipal.
BAVOUX, mecanicien.
Quatrieme Arrondissement (4e canton)
CONSEIL GENERAL
GRINAND, conseiller sortant.
GUICHERD, conseiller sortant.
Cinquieme Arrondissement (5e canton)
CONSEIL GENERAL
CAUSSE, conseiller sortant.
PONCET, conseiller sortant.

RHONE

ARRONDISSEMENT DE LYON

- Canton de Villeurbanne
CONSEIL GENERAL
RACLET, ingénieur.
GARAPON, conseiller général sortant.
FAYS, maire de Villeurbanne.
Canton de Givors
CONSEIL GENERAL
BONNAND, conseiller sortant.
MICHEL, conseiller sortant.
Canton de l'Arbresle
CONSEIL GENERAL
PONTELLE, conseiller sortant.
DRU, conseiller sortant.
Canton de Vaugneray
CONSEIL GENERAL
PÉRIER, maire de Vaugneray.
GRAS, ex-conseiller d'arrondissement.
Canton de Saint-Laurent-de-Chamousset
CONSEIL GENERAL
BOIRON, conseiller sortant.
D' BOIS.
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE
Canton d'Anse
CONSEIL GENERAL
CARRIEZ, conseiller sortant.
DUPERRAY, conseiller sortant.

- Canton de Beaujeu
CONSEIL GENERAL
SORNAY, conseiller sortant.
JOMARD, conseiller sortant.
Canton du Bois-d'Oingt
CONSEIL GENERAL
LASSALE, conseiller sortant.
PÉRIEAT, conseiller sortant.
Canton de Thizy
CONSEIL GENERAL
DÉSIGAUD, maire de Cours.
CHAIZE, adjoint au maire de Thizy.

NOS CANDIDATS

Nous donnons plus haut la liste com-
plète des candidats que nous recomman-
dons aux électeurs du département du
Rhône.
Nous les recommandons parce que ce
sont ceux qui, soit par leurs idées et leur
tempérament politique, soit par l'organi-
sation à laquelle ils appartiennent, se
rapprochent le plus de nos propres
doctrines et de la ligne de conduite qui
nous semble le plus profitable à l'œuvre
commune où concourent tous les républi-
cains.
Nous ne prétendons nullement, ici,
faire la leçon aux comités et aux organi-
sations électorales. Mais, de même
que nous ouvrons largement nos colon-
nes à toutes les professions de foi des candidats
qui font sincèrement partie de la grande
famille républicaine, — de même nous
avons, dans le pays et sous le régime
qui sont, par excellence, ceux de la libre
discussion, le droit d'indiquer nos pré-
férences — et de les expliquer.
Au premier arrondissement, qui a toutes
nos sympathies, a fait un choix malheu-
reux. M. Serve-Briquet ne se recom-
mande aux électeurs ni par son passé
politique, ni par ses relations actuelles,
ni par les services qu'il a rendus, ni par
ceux qu'il peut rendre.
Aussi, conseillons-nous à nos amis de
voter pour M. Joanny Méra présenté, lui
aussi, par une organisation radicalement
républicaine et qui, par son passé politi-
que, par ses idées, par la nuance bien
connue de ses opinions qui n'ont jamais
été discutées et qui n'ont jamais été
modifiées, se rapproche tout à fait de la
doctrine qui est la nôtre.
An surplus, dans cet arrondissement,
où un troisième candidat, M. Vignet,
est aussi présenté par une organisation
républicaine, il y aura probablement
ballottage au premier tour.
Ce ballottage risque de tenter la réac-
tion, qui, dernièrement, a triomphé dans
cet arrondissement, grâce à la division
des républicains.
Nous espérons bien que, cette fois,
l'ennemi n'entrera pas dans la place, et,
pour notre part, au second tour, nous
sommes prêts, d'ores et déjà, à faire
notre devoir, c'est-à-dire à nous rallier
à la candidature qui, au premier tour,
aura obtenu le plus de suffrages.
Au deuxième, il n'y a pas de concu-
rent sérieux au docteur Rebatel et à
M. Thomas. Nous publions plus loin un
autographe de M. Guillaume, qui solli-
cite les suffrages de quelques citoyens
amis d'une douce gaieté. Après lecture,

je pense qu'on sera édifié sur les servi-
ces que ce candidat soi-disant socialiste
pourrait rendre à ceux qui l'auraient en-
voyé gérer les affaires du département.
Au troisième arrondissement, M. Mas-
son nous semble devoir l'emporter sans
peine sur M. Coquet. La politique qu'il
représente est beaucoup plus nette et
plus franche que celle de ce dernier.
Il est porté par l'Union des forces pro-
gressistes et socialistes, il n'a jamais
changé son fusil d'épaule, il est aujour-
d'hui ce qu'il était il y a dix ans, c'est
un homme de talent et un républicain
de conviction; — il représentera la Guil-
lotière, beaucoup mieux que M. Coquet,
trop hésitant entre toutes les organi-
sations électorales, toutes les politiques et
tous les cantons de Lyon.
Au quatrième, MM. Grinand et Gui-
cherd n'ont pas démerité et doivent être
réélus par ceux qui n'ont eu qu'à se louer
de leurs services.
Au cinquième enfin, MM. Causse et
Poncet passeront, eux aussi, haut la
main, quels que soient les bâtons que le
comité Havarin jette dans leurs roues
— dépité de n'avoir pu attirer à lui
notre excellent conseiller général du
6e canton.
Dans le département, il n'y a plus ni
à l'Arbresle où M. Pontelle n'a pas pu
de concourir ni à Givors où M. Bonnand
est dans le même cas.
Mais à Villeurbanne, la lutte reste
vive entre M. Raclet et M. Garapon, tous
deux désignés par les groupes radicaux
socialistes, et qui, à des titres bien di-
vers, font appel aux électeurs.
M. Garapon est un excellent serviteur
de la République et de la démocratie,
mais, déjà avancé en âge, il est permis
de se demander s'il pourra, de nouveau,
rendre à ses électeurs tous les services
que ceux-ci sont en droit de réclamer de
lui. C'est pour cela qu'un certain nombre
d'entre eux semblent manifester
leurs préférences pour M. Raclet dont
la valeur personnelle n'est discutée par
aucun électeur du troisième.
Quel que soit le choix fait, nous ne
pourrions qu'y applaudir.
A Saint-Laurent-de-Chamousset, M.
Boiron n'a pas de concurrent et M. Bois
n'aura pas de peine à triompher de M.
Faurax. Ce dernier, adjoint à Lyon,
sous le consulat de Duros, est d'un
républicanisme tellement douteux que
seuls les réactionnaires du canton s'em-
presseront sans doute de lui donner leurs
suffrages.
A Vaugneray, on sait notre opinion
sur M. Périer et M. Ferrouillat. Si les
services rendus, si la résidence au chef-
lieu du canton, si le républicanisme sin-
cère et depuis longtemps prouvé com-
ptent pour quelque chose, M. Périer sera
élu.
Si peu importe que le conseiller gé-
néral de Vaugneray soit l'allié de la
droite réactionnaire de notre assemblée
départementale, si peu importe qu'il
vive en Afrique ou dans le Rhône, si
peu importe que jamais il ne se soit oc-
cupé des intérêts de son canton, — c'est
M. Ferrouillat qui l'emportera, — de-
quels candidats les électeurs de Vaugneray
se garderont soigneusement; — et en
quoi ils montreraient tant de bon sens
que de clairvoyance.
Quant à l'arrondissement de Villefran-
che, il n'y a lutte ni à Anse, ni à Beau-
jeu, ni au Bois-d'Oingt, où MM. Carriez,
Duperray, Sornay, Jomard, Lassale et
Périer sont assurés de leur réélection.
Ce n'est qu'à Thizy que M. Cham-
palle est très menacé par M. Désigaud.

Le succès de ce dernier n'aura rien
d'étonnant. Les électeurs aiment les si-
tuations franches. Entre un ferme répu-
blicain et un politique de la nuance de
M. Champalle ils n'hésiteront pas, — et
ils feront bien.
Je reviendrai d'ailleurs demain sur
quelques-uns de ces cantons — et de ces
candidats.
PAUL BERTINAY.

LA POLITIQUE

La nouvelle diatribe publiée contre le
lieutenant Mizon par le président de la
Compagnie anglaise du Niger appela une
réponse. Elle ne s'est pas fait attendre.
Les explications du vaillant explora-
teur sont décisives. Lord Aberdare avait
essayé de le mettre en contradiction avec
lui-même en reproduisant une lettre de
merci adressée à M. Flint. Le lieuten-
nant Mizon répond que cette lettre lui
a été imposée par M. Flint lui-même,
qu'elle était la condition de son passage,
que, malade, épuisé par les souffrances,
résolu cependant à gagner Yola, il n'avait
pas le choix des moyens, qu'enfin ce n'est
pas de M. Flint qu'il se plaint. Celui qu'il
accuse et formellement c'est le sieur Mac-
Intosh qui, tout en lui faisant bon accueil,
prenait toutes les mesures propres à le
faire massacrer un peu plus loin, en ré-
pandant le bruit que l'expédition fran-
çaise allait mettre tout le pays à feu et
à sang.
Ne pas oublier que ledit Mac Intosh est
le même qui avait essayé de faire croire
qu'il était arrivé au Tchad, bien qu'il
n'eût pas eu en approche. D'ailleurs l'as-
sertion de lord Aberdare que l'opinion
exprimée par le lieutenant Mizon sur les
agents de la compagnie est chez lui nou-
velle, tombe devant ce fait que l'accusa-
tion d'avoir suggéré et préparé l'attaque
des Patanis se trouve dans des lettres
écrites d'Assaba par le lieutenant en jan-
vier 1891 (cinq mois avant la lettre à
M. Flint qui est de juin) et publiées en
mai par le Bulletin du Comité de l'Afrique
française. Ajoutons pour être complet
que les manœuvres de Mac Intosh ont été
révélées à notre compatriote par le sultan
Zoubir lui-même, par ses ministres et par
de nombreux habitants du pays.
Il est donc bien établi que les Anglais
du Niger ont manqué de la façon la plus
flagrante aux obligations qui sont imposées
par la convention de Berlin aux peuples
européens qui ont des établissements
en Afrique. Il n'est pas douteux qu'en dé-
pit de la lumière apportée sur cette atti-
tude, le lieutenant Mizon soit exposé dans
la nouvelle expédition qu'il va entreprendre
aux mêmes embûches et aux mêmes
traisonnements.
Lord Aberdare disait dans un récent
discours qu'en se remettant en route pour
le Niger, l'explorateur français faisait lui-
même la preuve de la fausseté de ses ac-
cusations, car, si la compagnie anglaise
avait fait ce qu'il a dit, il ne s'exposerait
pas deux fois à tomber dans ses pièges.
Lord Aberdare ignorait donc qu'il y a des
hommes dont aucun péril n'ébranle le
courage et que le lieutenant Mizon est de
ceux-là? En tout cas, l'avertissement est
bon à retenir.
Le gouvernement français est prévu;
il fera le nécessaire pour que l'homme qui
va porter au centre de l'Afrique notre
drapeau civilisateur soit en état de faire
face à tous les dangers.
JEAN-CLAUDE.

Nouvelles Militaires

Le général Saussier a arrêté un ensemble
de mesures destinées à favoriser l'instruc-
tion pratique des officiers de réserve et de
l'armée territoriale.
Sur une simple demande adressée au
commandant de la place, ils recevront l'au-
torisation de suivre les exercices et les ma-
nœuvres d'un corps de troupes de l'armée

active, en y exerçant les fonctions de leur
grade.
L'habitude du commandement ne peut
s'acquérir suffisamment pendant de trop
courtes périodes d'instruction, ou des stages
peu compatibles avec les obligations d'une
carrière.
M. le gouverneur de Paris est entré dans
les vues du ministre de la guerre, en fa-
vorisant l'accession journalière des terrains
d'exercices de la capitale aux officiers de nos
cadres de seconde ligne. Pendant une main-
née ou une après-midi de chaque semaine,
les officiers de réserve pourront s'y rendre
et y commander les différentes manœuvres,
sans être astreints à remplir toutes les obli-
gations de la vie militaire.

DEPECHEES

PAR SERVICE SPECIAL

Informations Politiques

Paris, 28 juillet.
M. DRUMONT EN CASSATION
M. Drumont a formé, comme on sait, un
pourvoi contre l'arrêt de la cour d'assises
qui l'a condamné pour diffamation envers
M. Burdeau. L'affaire est venue aujourd'hui
devant la chambre criminelle de la cour de
cassation. M. Desmont a soutenu le pour-
voi.
L'affaire a été mise en délibéré; l'arrêt
sera rendu demain vendredi.
CONDAMNATION « DU PÈRE PEIHARD »
La cour d'assises de la Seine a condamné
aujourd'hui à un an de prison et à 1,000 fr.
d'amende le sieur Duret, le gérant du Père
Peihard, poursuivi pour provocation au
meurtre, au pillage et à l'incendie.
LA GRÈVE D'OUZOZER
Orléans, 28 juillet.
La grève qui a éclaté au pont du canal
d'Ouzouer prend des proportions inquié-
tantes. Aujourd'hui, plus de six cents ouvriers
ont quitté les chantiers; leurs revendica-
tions portent sur une augmentation de sa-
laire, surtout pour les travaux faits au mi-
lieu de l'eau.
Le sous-préfet de Gien est sur les lieux et
on s'attend à une réunion en vue d'un ac-
cord.
AU MAROC
Tanger, 28 juillet.
Les nouvelles de Fez affirment que, le 20
courant, le sultan a annoncé son intention
de demander à l'empereur de Russie d'ac-
corder un ministre au Maroc. Le sultan es-
père, s'il peut arriver à ce résultat, que l'al-
liance franco-russe le rendrait indépendant
de l'amitié des autres puissances.
On dit cependant le sultan extrêmement
inquiet au sujet des conséquences possibles
de la manière dont il a traité le ministre
britannique.

L'OUVERTURE DE LA CHASSE

Paris, 28 juillet.
Le ministre de l'intérieur vient d'adresser
une circulaire aux préfets pour leur deman-
der leurs propositions de date pour l'ou-
verture de la chasse en 1892.
A cette occasion, le ministre fait observer
qu'en certaines occasions l'ouverture de la
chasse s'est faite parfois d'une façon préma-
turée au point de vue agricole. Il faut éviter
que l'ouverture de la chasse donne lieu à
des dégâts dans les champs et à des conflits
entre chasseurs et cultivateurs, comme cela
s'est produit déjà au point de vue propre-
ment cynégétique, il faut éviter que par
trop de hâte dans l'ouverture de la chasse,
on mette le chasseur en présence d'un gibier
insuffisamment formé.
Le plaisir du chasseur et l'intérêt de la
conservation du gibier veulent également
qu'on laisse les animaux parvenir à l'âge
adulte.
Le ministre de l'intérieur appelle l'atten-
tion sur la disparition des oiseaux insecti-
vores, disparition dont un grand nombre de
sociétés d'agriculture, de conseils généraux
et le ministre de l'agriculture lui-même se
sont plaints récemment. Il importe, dit le
ministère, que la chasse et la capture des
petits oiseaux insectivores soient réduites au

CONSEIL DE CABINET

Paris, 28 juillet.
Les ministres se sont réunis ce matin en
conseil de cabinet au ministère de l'inté-
rieur sous la présidence de M. Loubet.
MM. de Freycinet, Jules Roche et Viette,
absents de Paris, n'assistèrent pas à la déli-
bération.
La séance a été consacrée à l'expédition
des affaires courantes.
M. Burdeau, ministre de la marine, a
fait connaître qu'il était nécessaire de pré-
lever, sur le contingent de l'armée de terre,
2,000 hommes pour l'armée de mer.
M. Loubet, président du conseil, a an-
noncé qu'il se proposait d'inscrire d'office
au budget de la ville de Paris la somme
nécessaire pour assurer l'augmentation de
l'effectif des gardiens de la paix.

Les Manœuvres Navales

Brest, 28 juillet.
L'escadre du Nord a attaqué cette nuit, à
onze heures et demie, l'entrée du goulet.
Les forts ont commencé aussitôt le feu pen-
dant que les torpilleurs, quittant leur mou-
illage, se portaient à la rencontre de l'es-
cadre. L'opération a duré environ deux heu-
res, pendant lesquelles les pièces d'artillerie
des forts, des bâtiments de l'escadre et du
garde-côte, la Tempête n'ont cessé de tirer.
A une heure, cinq bâtiments de l'escadre
sont entrés sur la rade, mais ils n'ont pas
été coulés par les torpilleurs et les batteries
des côtes si le combat avait été réel.
Après quelques évolutions dans la rade ils
ont repris le large et les opérations étant
terminées deux torpilleurs se sont postés
près du château pour défendre l'entrée du
port de guerre.
A deux heures, tout rentra dans le
calme, l'escadre fuyait au large et les tor-
pilleurs reprenaient leurs postes.
Le torpilleur 6 ayaat réparé ses avaries,
a rejoint son poste ce matin.
Le remorqueur Aubergerich continue au-
jourd'hui dans le golfe ses recherches du
torpilleur 76.

LES OCTROIS EN 1892

Paris, 28 juillet.
La discussion de la réforme de l'impôt des
boissons qui doit inaugurer la session d'au-
tomne à la Chambre, va soulever l'impor-
tante question de la suppression des octrois
à laquelle elle est rattachée aussi bien par
le projet du gouvernement que par celui de
la commission.
En prévision de ce débat, l'administration
a fait le relevé des octrois actuellement exi-
sants, de leur produit, des affectations de ce
dernier, etc. Nous relevons dans ce travail
quelques indications intéressantes :
Le nombre des octrois est, à la date de ce
jour, de 4,514.
Quatre communes l'ont supprimé chez
elles l'année dernière. Ce sont celles de Sa-
verdun (Ariège), Saint-Paul-lès-Durance
(Bouche-du-Rhône), Agde (Hérault) et Jon-
querettes (Vaucluse).
Dix autres communes l'avaient déjà sup-
primé entre 1887 et 1890, tandis que cinq
seulement l'ont créé dans le même inter-
valle.
Le rendement des 4,514 octrois existants
s'élève à 288 millions 1/2. Sur cette somme,
Paris figure pour 141 millions 1/2. Les
147 millions restant se répartissent entre
1,513 villes ou communes, sur lesquelles 27
ont un octroi rapportant au moins 1 mil-
lion.
Le produit de l'octroi sur ces 27 villes et
de 70 communes 1/2. Ces villes et les au-
tantes, par ordre d'importance du rende-
ment :
Marseille, 40 millions 1/2; Lyon, 40 mil-
lions; Bordeaux, 6 millions; Lille, Rouen,
Le Havre, Toulouse, Saint-Germain, Nantes,
Nice, Roubaix, Nancy, Toulon, Rennes,
Reims, Amiens, Limoges, Calais, Montpel-
lier, Angers, Grenoble, Nîmes, Tours,
Brest, Versailles et Dijon.
Dijon, dont l'octroi rapporte 1 million, est
la dernière ville de cette catégorie.
Presque toutes les communes, grandes ou
petites, affectent le produit de leurs taxes

Feuilleton de l'ECHO DE LYON
29 juillet
48

ROCAMBOLE

PAR
PONSON DU TERRAIL

— Ainsi, je pourrai aller en Bretagne ?
— Sur-le-champ, si vous voulez.
— Non, j'ai affaire à Paris quelques jours
encore... Mais vous, cher beau-père, vous
devriez demander un congé au ministère et
rejoindre votre femme. De là, vous m'en-
verrez chaque jour un petit bulletin de l'état
moral de ma fiancée et vous me préparerez
tout doucement les voies.
— A merveille, répondit Beaupréau.
— A présent, dit le gentleman, voulez-
vous visiter mon hôtel ? Voir mes écuries ?
J'ai acheté avant-hier un jument irlandaise
qui est superbe; quatre ans, robe alezan
brûlé, par Eclair et Dinah. J'ai également
une voiture de chasse qui est un bijou. A
première vue, c'est un simple phaéton;
mais en pressant un ressort, le siège de der-
rière, qui est destiné à un domestique, se
développe entre mesure et finit par devenir
une sorte de grande caisse sans couvercle
dans laquelle dix à douze chiens peuvent
tenir à l'aise.
— Si vous chassez, dit M. de Beaupréau,
votre présentation en Bretagne sera fort
simplifiée.
— Je chasse, dit laconiquement Wil-

liams, qui sauta hors de son lit sans dai-
gner appeler son valet de chambre, passa
un pantalon à pied et endossa une de ces
vestes longues appelées vestes d'écurie; puis
il prit le chef de bureau par le bras et lui
dit :
— Venez, beau-père. Je veux que vous
ayez une certaine opinion du bon goût et
des ressources de votre gendre futur.
Sir Williams prit M. de Beaupréau par le
bras et le conduisit d'étage en étage, ne lui
faisant grâce d'aucun recoin. Puis, cette ins-
pection terminée et les écuries visitées, il le
conduisit en lui disant avec une bonhomie
souda laquelle perçait l'ordre le plus formel :
— Vous devriez demander votre congé
aujourd'hui même et partir ce soir pour la
Bretagne.
XXVI
M. de Beaupréau parti, sir Williams s'ha-
billa et fit une minutieuse toilette du matin;
puis il demanda son tilbury, y monta, saisit
les rênes et prit le chemin de l'ambassade
d'Angleterre.
Le baronnet était incontestablement un
homme habile. Forcé de quitter Londres où
la police était à ses trousses, il était venu à
Paris, et son premier soin avait été de se
recommander de l'ambassadeur anglais,
dont il avait surpris la bonne foi et capté la
confiance à l'aide de faux papiers.
Au bout de huit jours, sir Williams était
au mieux dans l'ambassade, et il s'était lié
avec deux jeunes secrétaires dont il comptait
bien se servir à la première occasion.
Or, cette occasion se présentait; sir Wil-
liams avait un duel, — un duel avec Bas-
tien, et il fallait d'honorables témoins.
Il sauta lestement à terre dans la cour de
l'hôtel et se dirigea la tête haute vers les
bureaux, à l'entrée desquels il fit passer sa
tarte aux deux gentlemen.
Sir Arthur G... et sir Ralph O... étaient
deux jeunes gens à peu près de l'âge du bar-
onnet.

Sir Williams possédait un très grand
charme de séducteur, et ce charme s'exer-
çait sur les hommes aussi bien que sur les
femmes; il avait pu enorgueillir avec deux
jeunes gens, et ils l'accueillirent avec une
cordialité sans égale.
— Mes amis, dit sir Williams, je viens
vous demander un service, un service réel.
— Parlez, dirent-ils tous deux.
— J'ai une affaire d'honneur.
— Vous cherchez des témoins ?
— Oui, et j'ai songé à vous.
— Nous sommes prêts, dit sir Ralph.
— De quoi s'agit-il ? demanda sir Arthur.
Le baronnet leur raconta de point en point
son entrevue avec Bastien, et manifesta
toute son indignation d'avoir pu être un
moment pris pour un drôle de la taille du
vicomte Andria.
Les deux secrétaires d'ambassade étaient
jeunes, et par conséquent ils manquaient de
sagesse et d'indulgence, ces deux qualités si
nécessaires à ceux qui ont un rôle de té-
moins à jouer; et plus, ils étaient Anglais,
c'est-à-dire fort chatouilleux sur le point
d'honneur et les convenances.
— Il n'y a point à hésiter, dit sir Arthur,
et ce monsieur... Bastien doit vous rendre
raison.
— Une seule chose me chagrine, objecta
sir Ralph, c'est qu'un homme qui se con-
duit ainsi ne saurait être un parfait gentleman.
— Raison de plus pour le corriger, répon-
dit sir Williams.
L'argument était sans réplique.
Les deux gentlemen demandèrent une
voiture de l'ambassade et prirent leurs pa-
letois.
— Je vous attends chez moi, dit le baron-
net; mais, je vous en prie, soyez inflexibles
et posez bien mes conditions; demain au
bois de Boulogne, à sept heures du matin,
l'épée. Je ne veux pas tuer ce monsieur; je
lui percerai un bras ou lui ferai une bouton-
nière à la poitrine.

Sir Williams remonta dans son tilbury et
se disant :
— Je joue gros jeu en me trouvant de-
main en présence d'Armand, mais cette au-
dace me sauvera. A moi les douze millions...
et Jeanne ! Un homme comme moi doit
avoir une maîtresse de bonne race.
Cependant sir Arthur et sir Ralph cou-
raient au galop de deux chevaux anglais
vers la rue Guichard-Sainte-Catherine, et tan-
dis que le baronnet rentrait chez lui, ils ar-
rivaient à l'hôtel de Kergaz. Bastien n'était
pas à l'hôtel; il se trouvait rue Meslay, au-
près de Jeanne; mais Armand, qui s'était
dépêché depuis deux jours à la visite des témoins
de sir Williams, avait prévu son succès,
et lorsque les deux secrétaires d'ambassade
se présentèrent et prononcèrent le nom de
Bastien, ils furent introduits dans un salon
au rez-de-chaussée, où le comte les reçut
avec une froide courtoisie.
— Monsieur... Bastien ? demanda sir Ar-
thur avec une nuance de dédain dans la
voix pour ce nom retentissant.
— Messieurs, répondit Armand, je ne suis
pas celui que vous désirez voir, mais bien
le comte Armand de Kergaz.
Les deux gentlemen s'inclinèrent.
— En ce cas, monsieur le comte, dit sir
Ralph en s'adressant au comte, veuillez nous pardon-
ner notre intrusion, et nous indiquer...
— Ceci est inutile, messieurs. M. Bastien
est un ami de mon père, ten le colonel Ker-
gaz, il est le mien. Il habite sous mon toit,
et je le remplace en toutes choses.
— Cependant, monsieur le comte, permet-
tez-nous d'insister...
— Bastien est sorti; il ne rentrera que ce
soir fort tard.
— Alors nous reviendrons.
— Inutile encore, messieurs. Bastien m'a
muni de ses pleins pouvoirs.
— Vous connaissez donc, monsieur, quel
motif nous amène ?
— Je m'en doute... Vous venez de la part
de sir Williams ?

— Précisément, monsieur.
Le comte indiqua un siège aux deux jeu-
nes gens et reprit :
— Bastien a été abusé par une ressem-
blance étrange, destinée par une conviction
profonde, et il s'est présenté chez sir Wil-
liams.
— Il l'a grossièrement violenté, dit sir
Ralph.
— Outragé... insista sir Arthur.
— Mais, interrompit froidement le comte,
il lui a sur-le-champ, en reconnaissant sa
méprise, adressé des franchises et loyales ex-
cuses.
— Que sir Williams n'accepte point, mon-
sieur.
— Cependant, messieurs, poursuivit le
comte de Kergaz, pensez-vous que nous ne
puissions trouver un biais, un arrangement
convenable pour empêcher une rencontre
entre un jeune homme et un vieillard ?...
Un sourire dédaigneux glissa sur les lèvres
de sir Arthur. Ce sourire froissa Ar-
mand, qui désirait ardemment empêcher ce
duel et le rappela à des sentiments plus
fiers.
— Monsieur Bastien, dit-il, est brave
comme une lame d'épée. S'il était là, il se
lèverait et vous demanderait simplement
votre heure et vos armes, messieurs. Mais
moi, son témoin, je crois pouvoir...
— Monsieur le comte, interrompit sir Ar-
thur d'un ton impertinent, nous ne sommes
venus ici que pour vous dicter nos condi-
tions.
— Armand réprima un mouvement de fierté
blessée et répondit :
— Je le vois, messieurs, vous êtes entêtés.
Dites vos conditions; je les écoute.
— Le baronnet sir Williams, notre ami,
désirerait rencontrer M. Bastien demain.
— Très bien ! En quel lieu ?
— Au bois de Boulogne, non loin du pa-
villon d'Armenonville.
— Nous y serons, monsieur.
Sir Ralph et sir Arthur s'inclinèrent.

— A quelle heure ? demanda Armand.
— A sept heures, monsieur.
— Très bien... Quelles sont vos armes ?
— L'épée, si vous n'y voyez pas d'incon-
venients.
— Aucun. C'est l'arme des soldats et des
gentilshommes.
Les deux gentlemen se levèrent et prirent
congé du comte, qui les reconduisit cérémo-
nieusement jusqu'à la porte de son hôtel.
Sir Ralph et sir Arthur couraient rue
Beaujon, où le baronnet les attendait.
— Eh bien ? demanda-t-il.
— Tout est accepté.
— Pour demain ?
— Pour demain, sept heures.
— Tout est pour le mieux.
Et sir Williams, avec le plus grand calme,
offrit des cigares aux deux gentlemen, causa
négligemment de toutes sortes de choses, et
finit par laisser entendre qu'il était accablé
de courtoisie pour le reste de la journée et
qu'il désirait mettre un peu d'ordre dans ses
affaires, ainsi qu'il convient à un homme
qui va jouer sa vie le lendemain.
Sir Ralph et sir Arthur se levèrent, après
avoir pris rendez-vous pour six heures le
lendemain.
On avait partir de chez Williams dans
son ambricau, dans le coffre de laquelle on
placera les épées et de là se rendre au bois
de Boulogne.
A peine les deux témoins de sir Williams
étaient-ils partis, qu'un nouveau personnage
entra dans l'hôtel, traversa cour, vestibule,
sans rien demander à personne et monta
jusqu'au cabinet de travail du baronnet.
C'était Colar.
Sir Williams avait reçu le Beaupréau et
les jeunes anglais avec courtoisie, mais sans
empressement; il ne leur était point départi
avec eux de se flatter et de s'étonner qu'il
affectait si bien; mais à la vue de Colar, il
redevint Français, des pieds à la tête, et
laisa échapper une exclamation de joie.
(La suite à demain.)

d'octroi à leur budget ordinaire. La statistique révèle, en effet, que sur 288 millions 1/2 que rapportent les octrois, comme on l'a vu plus haut, 273 millions 1/3 sont affectés au budget ordinaire et 15 millions seulement au budget extraordinaire des communes.

La Quadruple Exécution de Sofia

Tous les journaux protestent avec indignation contre la quadruple exécution de Sofia, qu'ils qualifient d'acte barbare digne de l'éternelle exécration de tout peuple civilisé.

Le Figaro commente en ces termes cette quadruple exécution :

Stambouloff profite de tous les voyages du prince Ferdinand en Europe pour commettre de véritables assassinats. Le major Panitza ne suffisait pas à ce bouffon sinistre ; il lui a fallu encore quatre cadavres au gibet de Sofia. C'est une véritable honte pour la civilisation de notre temps.

Le Petit Parisien dit :

En France, c'est de l'horreur que nous éprouvons en voyant ces actes d'asiatique barbarie impunis et tolérés dans le pays d'Europe, au temps où il y avait une Europe, aurait balayé cette cour de malfaiteurs.

La Patrie :

L'exécution de Sofia est une de ces ornatées inutiles votées à un infatigable châtiment ; elle projette sur le prince Ferdinand et sur Stambouloff une lueur funeste et d'un bout à l'autre de l'Europe, quels que soient les efforts faits pour atténuer cet odieux crime d'Etat, l'opinion publique sera unanime à condamner les auteurs de cet acte barbare.

La République française :

Le crime politique de Sofia est accompli. On peut tout redouter de Stambouloff. Mais nous voulons encore croire que l'Europe, excédée par ces horreurs, saura, si on la pousse à bout, faire enfin respecter le traité de Berlin et disparaître les tyrannaux qui le violent.

Le Siècle :

Après avoir assassiné Panitza, Stambouloff vient d'assassiner quatre pauvres Bulgares qu'un tribunal composé avec soin n'a pu convaincre de la moindre participation dans le meurtre de Belcheff. Et dire qu'il y a des feuilles respectables, comme le Journal de Genève, qui ne manquent aucune occasion, bonne ou mauvaise, de donner à ce dictateur, à cet auteur des nouvelles atrocités bulgares, le nom de grand patriote et d'habile homme d'Etat.

LES ANARCHISTES

Paris, 28 juillet.

On n'est pas fixé encore d'une façon définitive sur l'identité de l'anarchiste allemand arrêté vendredi, place de la Bourse. Il ne cache pas sa nationalité et déclare qu'il est né en Allemagne et qu'il se nomme Stein. Mais ce nom, très répandu en Allemagne, ne doit pas être le sien. M. Bertillon, chef du service anthropométrique, continue ses recherches, sans être toutefois plus avancé qu'au premier jour.

Parmeggiani et Dufournel, ses complices, persistent à ne rien vouloir avouer au sujet de leur voyage à Paris. Ils disent que leur présence simultanée n'était pas calculée, mais l'enquête a démontré le contraire.

Le bruit s'est répandu, hier soir, qu'un nouveau et important vol de dynamite aurait été commis par les anarchistes dans les environs de Paris. A la préfecture de police, on déclare ne rien savoir de cette affaire.

D'autre part, on lit dans un journal du matin :

« Lundi soir, un charretier des Messageries de Saint-Denis, nommé Vertu, venait déclarer au commissariat de police du quai Jemmapes qu'il venait de perdre, dans le parcours du quai Jemmapes au boulevard Richard Lenoir, une caisse de grisoutine Favier de 45 kilos, provenant de la fabrique de poudre de sûreté de Saint-Denis. »

« Cette caisse a-t-elle été perdue ou volée ? A la préfecture de police, on garde sur cette affaire le silence le plus complet. Cependant nous pouvons affirmer que des agents recherchent la caisse perdue. »

« Il y a tout lieu de craindre que le camion ait été pillé par des anarchistes qui ont profité d'un moment d'inattention du voiturier pour enlever une partie de son chargement. »

Paris, 28 juillet.

Le résultat de l'enquête qui a été ouverte au sujet d'une caisse de grisoutine, provenant de la fabrique de Saint-Denis, que la caisse en question était placée sur un camion du chemin de fer avec plusieurs autres, dans le trajet elle tomba du véhicule, en face du numéro 96 du boulevard Richard Lenoir, et fut portée par un gardien de la paix au poste voisin. Le commissaire de police la fit porter au laboratoire municipal, où elle est à la disposition de son propriétaire.

En Belgique

Bruxelles, 28 juillet.

Hier soir, une forte détonation mit en émoi le quartier des Haies, à Gilly. On avait tenté de faire sauter à la dynamite le café Dégorure, place communale. L'établissement était rempli de consommateurs ; personne n'a été blessé.

COUR D'ASSISES DE SEINE-ET-OISE

La Dynamite de Soisy-sous-Etivalles

Versailles, 28 juillet.

L'audience est ouverte à onze heures et demie. Le président donne lecture de la déposition écrite de Chaumartin qui n'est pas venue, la police n'ayant pas pu découvrir son domicile.

Après cette lecture, Faugoux déclare cette déposition de l'infâme Chaumartin fautive ; il ne veut pas discuter les termes de cette déposition.

Le commissaire de police Peladon n'a pas pu venir.

A midi et demi M. Chéreau, procureur de la République, prend la parole et prononce

Le Réquisitoire

Il donne quelques explications sur les théories anarchistes et sur leur violence. Etievant, l'interrompt brusquement, dit : « Vous y recourez bien, vous, à la violence ! »

Le procureur dit que Faugoux est un ivrogne et un paresseux.

Celui-ci s'écrie : « C'est absolument faux, le commissaire de police en a menti, c'est faux ! »

L'organe du ministère public fait remarquer que le vol a un caractère très grave et dangereux, surtout en raison du mobile qui a poussé les accusés à le commettre. Il considère les accusés non pas comme des hommes politiques mais comme des malfaiteurs. Il réclame du jury un verdict affirmatif sur toutes les questions sans admettre des circonstances atténuantes, un verdict enfin qui ait une portée sociale.

L'audience est suspendue.

M. Le Baron, avocat d'Etievant, s'attache à établir qu'Etievant est un anarchiste de la pensée, que ce n'est pas un violent, qu'il cherche à modifier l'état social par la propagande des livres, non par les faits. Il plaide l'acquiescement de son client et affirme sur l'honneur qu'Etievant lui a donné le nom de celui qui lui a remis les cartouches, mais qu'il a juré de ne pas le livrer, parce que cette personne est un père de famille et que lui, Etievant, est garçon.

Sur la demande du président, Faugoux a parlé avec son avocat, connu Etievant. Faugoux revendique hautement ce qu'il a fait et dit qu'il emportera au bagne des sentiments de haine contre la société.

Il s'écrie, lorsque le président lui demande s'il a encore quelque chose à dire : « Vive l'anarchie ! »

Etievant déclare qu'il n'a rien à dire du lui, qu'il se place au point de vue de l'anarchie.

Le président veut l'interrompre, mais Etievant répond qu'il tient à « placer ses idées ».

Calme par son défenseur, il déclare qu'il ne savait pas que les cartouches avaient été volées. Il défend ses idées et ses opinions anarchistes que par les livres.

Le VERDICT

A 5 heures, après une heure de délibération, les jurés rapportent un verdict affirmatif sur les dix questions concernant les vols avec circonstances aggravées ; il accorde les circonstances atténuantes à Drouhet et à Etievant.

LES CONDAMNATIONS

En conséquence, la cour condamne Faugoux à 20 ans de travaux forcés et à 20 ans d'interdiction de séjour ; Chalbert, à 12 ans de travaux forcés et à 10 ans d'interdiction de séjour ; Drouhet, à 6 ans de réclusion et à 10 ans d'interdiction de séjour ; Etievant, à 5 ans de prison.

L'Attitude des Condamnés

Pendant que la cour délibérait, les accusés sont restés dans la salle. Faugoux a parlé avec son avocat ; il avait sur les lèvres un sourire gouailleur. Il a raconté à son avocat la conversation qu'il vient d'avoir avec son gardien. Celui-ci lui a dit : — Savez-vous si on fera sauter la prison de Versailles ?

Faugoux. — Je n'en sais rien, mais je ne le désire pas, car c'est la première fois que je trouve dans cette prison un personnel aussi aimable.

Il a dit aussi qu'il s'attend à sa condamnation.

Après le prononcé de l'arrêt de la cour, Faugoux s'est écrié : « Plus de frontières, vive l'anarchie ! » Etievant s'écrie : « Vive l'anarchie ! »

On fait sortir les condamnés, Faugoux s'écrie à nouveau : « A bas tous les bourgeois ! »

Dans le fond de la salle, plusieurs voix lui répondent par des : « A l'eau ! à l'eau ! » très rouffes.

TROIS MILLIONS D'ESCROQUERIES

Paris, 28 juillet.

Les dupes de Mme Apparuti, la fautive marchande de modes, dont nous avons déjà raconté les incroyables escroqueries, avaient envoyé en Russie un mandataire, M. Colombet, pour savoir ce qu'il pouvait y avoir de fondé dans les prétendues relations commerciales de l'aventurière avec la cour de Russie.

M. Colombet a pu obtenir de Mme Apparuti l'aveu de ses mensonges et de ses escroqueries. Ces aveux ont été recueillis par le chef de police à Saint-Petersbourg, qui a délivré à ce sujet à M. Colombet un certificat dont voici la traduction :

« Le présent certificat est délivré à M. Colombet, citoyen français, pour certifier que Mme Marie Apparuti, citoyenne française, est pour le moment à Saint-Petersbourg, et se trouve en traitement (suite de brûlures) à l'hôpital évangélique, et qu'elle a fait à M. Friedman, son fondé de pouvoir, une déclaration écrite pour avouer que toutes les commandes pour la cour impériale de Russie qu'elle a faites à Paris sont toutes fausses et qu'elle n'a jamais eu de commandes de la cour impériale ; que la lettre signée « Palen Colson » est écrite de sa main. Ce dont elle fait l'aveu en déclarant n'avoir eu aucun complice. »

« Il a été décidé que l'aveu écrit, ainsi que la correspondance saisie, seraient conservés pour être remis à la demande des autorités judiciaires. »

« En foi de quoi, le présent a été signé et contre-signé et revêtu du sceau de la Sûreté. »

« Le chef de la Sûreté par intérim, « SCHEREMETSKY. »

« Le greffier, LÉONTIEFF. »

On sait aussi actuellement, d'après ses propres aveux, comment Mme Apparuti procédait pour établir les fausses lettres de commande qu'elle présentait à ses créanciers comme lui ayant été adressées de la cour de Russie.

Ces lettres, comme nous l'avons dit, étaient toutes revêtues d'un cachet que la directrice du Conseil des Dames assurait être le sceau impérial. Or, le sceau impérial n'était que le timbre de la douane de Moscou !

Mme Apparuti, suivant la déclaration qu'elle a faite en Russie, avait en, il y a quelques années, en sa possession des papiers portant ce timbre. Elle en porta l'empreinte découpée chez un graveur de la rue de la Banque, auquel elle donna l'ordre d'en exécuter la matrice. C'est ainsi qu'elle put établir à son profit toutes les lettres qui lui ont servi à faire croire à la réalité de ses relations avec la cour de Russie et à extorquer plus de trois millions.

Mme Apparuti, ainsi que nous l'avons annoncé, est en ce moment sous la surveillance de la police russe, qui a tenu à la disposition des autorités françaises.

Depêches Diverses

UNE ARRESTATION

Paris, 28 juillet.

Une arrestation assez mouvementée a été faite hier dans le hall du Crédit Lyonnais. Des agents qui se tenaient en surveillance ont appréhendé, au moment où il se présentait à la caisse pour toucher des coupons, un ancien employé de banque qui, il y a plusieurs mois, avait levé le pied avec une somme de 20,000 fr. Pendant qu'on le conduisait au poste, le voleur s'est emparé d'un revolver dissimulé sous ses vêtements et a tenté de se suicider. Les inspecteurs ont eu beaucoup de peine à le désarmer et à le conduire au poste.

LA MISÈRE D'UN LICENCIÉ

Hier soir, vers huit heures, des agents ont relevé au coin de la rue Champollion et de la rue des Ecoles, un individu dont la faiblesse paraissait extrême. Transporté dans une pharmacie, puis au poste de police, il a déclaré qu'il se nommait Jérôme Guérin, licencié en droit, sans profession, et qu'il n'avait pas mangé depuis quatre jours. Il se trouvait sans ressources et sans domicile depuis le départ d'un ami qui l'avait secouru pendant quelque temps.

CONDAMNÉS A MORT

Sicard et Laval, les deux condamnés à mort de la cour d'assises de la Corrèze, se sont pourvus en cassation. Leur pourvoi, que soutiendra Me Bernier, avocat, sera jugé à une des audiences qui tiendra la cour suprême dans les premiers jours de ce semestre.

Sicard et Laval sont toujours à la prison de Tulle. Ils ont confiance dans la clémence du président de la République.

D'autre part, les journaux de la Haute-Vienne rapportent que l'assassin de la veuve Dolpoch, de Bergerac, a été avisé hier matin que son pourvoi avait été rejeté. Sur les instances pressantes de son défenseur, le caporal Florian a consenti à signer ses recours en grâce. Le condamné est très abattu et ne compte guère sur la clémence présidentielle.

LE CHOLÉRA A PARIS

Paris, 28 juillet.

L'épidémie cholérique a fait quelques victimes à Paris. Plusieurs cas ont été signalés aux Batignolles.

Un nommé Ratier, âgé de 50 ans, qui habitait dans un hôtel de la rue Lévis, est mort lundi à l'hôpital Beaujon.

Une femme est également malade au même hôpital.

Dans la banlieue, la situation reste stationnaire. Plusieurs cas ont été signalés à Saint-Ouen.

A Saint-Denis, on n'a constaté hier qu'un seul décès.

A Aubervilliers et à Pantin, l'épidémie a presque disparu.

Départements

RHONE

Villefranche. — Distribution de prix. — La distribution des prix aux écoles maternelles laïques de Villefranche aura lieu le dimanche 31 juillet, aux heures ci-après : Ecole maternelle du Midi, à 9 heures 3/4, présidée par M. Delille, maire.

Ecole maternelle de l'Arc, à 9 heures 3/4, présidée par M. Laurent, adjoint.

Ecole maternelle du Nord, à 10 heures 3/4, présidée par M. Troussier, adjoint.

Voiron. — Le jury d'expropriation chargé du règlement des indemnités dues aux propriétaires et locataires expropriés, en vue de l'élargissement de la rue du Ciel, à Villefranche, s'est réuni hier.

Le propriétaire a obtenu 8,000 francs et les locataires 800 francs.

Me Mazoudé plaiderait pour la ville, Me Gayot pour les locataires et Me Couperie, pour le propriétaire.

Anse. — Fête patronale. — La fête patronale de la commune se tiendra dimanche et lundi.

Le programme est bien composé, les distractions ne manqueront pas pendant les trois jours. Le dimanche, à 3 heures, courses à pied ; lundi matin de coqagne, place de l'Église, mardi, continuation de la fête.

Un grand bal clôturera chacune des trois journées de réjouissances.

Si le temps se maintient au beau, il y aura de nombreux promeneurs.

Givors. — Attaque nocturne. — Il y a quelques jours, M. Bergoman, employé à la compagnie du chemin de fer et habitant Grigny, se rendait à son domicile. La nuit était tout à fait sombre ; aussi, arrivé vers le pont du Garon, il fut assailli et renversé avant d'avoir pu voir ses agresseurs.

Ceux-ci, au nombre de trois, après l'avoir frappé, lui enlevèrent son portefeuille contenant 80 fr.

M. Rieux, commissaire de police, à qui plainte avait été portée, fut assez heureux, après une laborieuse enquête, pour découvrir l'un des voleurs, qui serait un nommé Louis Serve, âgé de 43 ans, marchand d'allumettes de contrebande.

Cet individu, contre qui un mandat d'arrêt avait été lancé, a été arrêté et conduit aujourd'hui à Lyon par la gendarmerie.

La municipalité de Grigny. — Nous venons d'apprendre qu'à la suite d'un violent article paru dans l'Épessur du 26 courant, M. Michel, maire, et Rivoire, adjoint, auraient envoyé leur démission à la préfecture. Ils seraient suivis dans leur retraite par le secrétaire de la mairie, également attaqué.

Nous espérons que la préfecture renouvellera ces démissions et que MM. les administrateurs républicains de Grigny, qui n'ignorent pas les sympathies de leurs administrés, reviendront sur leur décision ; car ils n'ont rien perdu de la confiance de la population de Grigny, et la récente et unanime acceptation de la candidature de M. Michel comme conseiller d'arrondissement par tous les républicains de notre canton montre que cette sympathie s'étend à tout le canton ; d'ailleurs, ces démissions ne feraient la joie que de la réaction.

En tout cas, le conseil municipal se réunit extraordinairement demain pour aviser.

AIN

Maximieux. — Foire. — La foire du Bourg-Saint-Christophe a été très animée et les transactions ont été nombreuses.

La race chevaline était bien représentée. Le prix du bétail s'est assez bien tenu, contrairement à ce que l'on aurait pu croire. Dimanche 31, retour de la vogue organisée par les jeunes gens avec des jeux divers.

LOIRE

Saint-Etienne. — Neurologie. Mme Madignier. — Nous apprenons, au dernier moment, une triste nouvelle. M. Madignier, sénateur, vient d'être frappé dans ses plus chères affections.

Ses blessures, quoique graves, ne semblent pas mettre ses jours en danger.

DRÔME

Valence. — Conférence Belat. — Des affiches nous annoncent que M. Belat, conseiller général, rendra compte de son mandat aux électeurs de Valence, samedi soir, à 8 heures, salle du théâtre.

— La fête de bienfaisance. — Hier soir, à la mairie, a eu lieu une réunion pour l'organisation définitive de la fête de bienfaisance au profit des inondés de la Drôme. M. le maire a fait connaître la réponse de M. Loubet au sujet de la participation de la Garde républicaine de Paris : les frais étant trop grands, l'on a dû renoncer à faire venir cette société.

On nommera une commission par quartier qui passera à domicile pour recueillir les souscriptions.

Il y aura une matinée musicale avec les concours d'artistes distingués et, le soir, un grand concert public par toutes les sociétés. De nombreuses quêtes seront faites.

Aucune date n'est encore fixée, mais ce sera très prochainement.

Distribution de prix. — La distribution solennelle des prix, aux élèves des cours secondaires de jeunes filles, aura lieu aujourd'hui à 3 heures de l'après-midi, dans le local des Cours, rue du Champ-de-Mars, sous la présidence de M. Strauss, préfet de la Drôme.

Tribunal correctionnel. — Aujourd'hui ont comparu devant le tribunal correctionnel les nommés Joseph-Victor-Napoléon Châteauneuf, âgé de 37 ans, journalier, ayant à son actif quatre condamnations, et Marie Beau, femme Pailhary, âgée de 35 ans.

Ces deux individus sont poursuivis pour coups et blessures ayant occasionné la mort d'un nommé Jourdan.

Malgré une habile plaidoirie de Me Pompey, le tribunal a condamné Châteauneuf à quatre mois d'emprisonnement, et sa concubine à un mois de la même peine.

Plusieurs condamnations pour vagabondage, variant de quinze jours à huit mois d'emprisonnement ont été prononcées contre un certain nombre d'individus.

ISERE

Vienna. — Médaille de sauvetage. — Il y a quelques mois, nous publions un acte de courage et de dévouement accompli par M. Georges Dorey, de Vienna, au péril de sa vie il sauvait d'une mort certaine une personne à Romans. Nous apprenons que les habitants de la ville de Romans, pour le récompenser de ce fait, viennent de lui adresser une médaille de vermeil.

COURSES DE VIENNE

Les engagements pour les courses de Vienna sont bien plus nombreux que les années précédentes ; c'est un succès dépassant toutes les prévisions et qui place définitivement l'hippodrome de Pont-Evêque parmi les premiers de la région.

Voici la liste des engagements : Epreuves de pouliches, trot monté, 500 francs. — La Poule à M. Fourrier ; Bichette à M. Durif ; Bichette à M. Poutel ; Julie à M. Gondou ; Bichette à M. Ruf ; Vengouise à M. Bouvier.

Prix du Commerce, course plate, gentlemen, 1,200 fr. et un objet d'art. — Coupé à M. Hector Gaby ; Gilbert à M. de Romanet ; Carême à M. Verdier ; Belle-Damoiselle à M. Lafourcade ; Mario à M. Lafourcade ; Thâtis à M. Massot ; Boabdil à M. Bouchacourt ; Hortigo à M. de Neuville ; Vermenton à M. Paccard.

Prix des Dames, steeple-chase militaire de troisième série, sous-officiers, 275 fr. — Villaret à M. Commentin ; Atteinte à M. Brutto ; Tabarka à M. Genevois ; Tartonne à M. Benoist ; Théodoric à M. Thomas ; Pulchra à M. Ducurtil ; Agissau à M. Baillet ; Audacieux à M. Cimelière.

Prix de Fondation, steeple-chase militaire de deuxième série, officiers, 800 fr. — For-Ever à M. Clady ; Nonnette à M. de la Vauzelle ; Sarah à M. de Mouchy ; Talapoin à M. Mathieu ; Agrippine à M. Serrat ; Tisonia à M. Damotte ; Gaudois à M. D'asse ; Martha à M. Flatters ; Elan à M. Brisson ; Tempête à M. Meillon ; Clamat à M. Pascal.

Prix de la Société des steeple-chases de France, steeple-chase cinquième série, 2,600 fr. — Ero à M. Perrot Allard ; Musical-Ride à M. Chatain ; Vermont à M. de Neuville ; Taquinneur à M. Bouchacourt ; Charvêto à M. Dugas ; Monfrancquin à M. de Salvette ; Elida à M. Binet.

Prix du Cercle du Jeu de Paume, course de dames, gentlemen, 375 fr. — Gilbert à M. de Romanet ; Catherine et Musical-Ride à M. Chatain ; Gwalia à M. Perrot Allard ; Belle-Damoiselle à M. Lafourcade ; Alerte à M. de Neuville.

Lyon

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 28 juillet, 4 heures soir.

Hauteur du baromètre : 756. — Température + 29°. — Direction du vent : Ouest. — Maximum de température dans les 24 heures + 32°. — Minimum de température dans les 24 heures + 17°.

Situation générale. — La situation reste belle sur le continent, les fortes brises continuent toujours le Nord et le Centre. En France, les vents de l'Est dominent mais sont variables dans nos régions. La hausse de température continue et devient supérieure à la normale.

Dernière heure. — Un signal une hausse générale, elle atteint 1 millimètre à Valonia, 2 à Brest, 3 à Biarritz. Les hauteurs sont de 762 à Bordeaux, 765 à Dunkerque.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps beau et chaud.

Le Journal Officiel publiait hier la liste des candidats à l'emploi d'aide-vétérinaire stagiaire, admis à subir les épreuves orales le 8 août au ministère de la guerre.

Nous y relevons les noms des candidats suivants ayant composé à Lyon : MM. Blin, Castinel, Cauneil, Chaptal, Feuillard, Guillaumin, Rollet, Salins, Soumy, Seuriard, Thin, Treuvellot, Trintignan, Vignon.

Legs Bonafous : Les demandes d'admission au bénéfice du legs Bonafous, consistant en une dot de mille francs, au profit d'une jeune fille pauvre, laborieuse et honnête de la paroisse Saint-Pierre et dont le mariage sera célébré le 26 septembre prochain, doivent être adressées à la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon, 2, place Sathonay, ou à M. le curé de Saint-Pierre, avant le 25 août, terme de rigueur.

Par exception, cette année, deux candidatures pourront être admises à bénéficier du legs Bonafous.

Parcodicelle, en date du 15 décembre 1889, M. Louis-Xavier Dorel, ancien conseiller mu-

nicipal de Lyon, a légué à cette ville une somme de dix mille francs, dont les intérêts doivent être distribués à perpétuité et annuellement à une famille d'ouvriers pauvres ayant le plus grand nombre d'enfants et habitant le premier arrondissement de Lyon.

Afin de permettre à l'administration de donner suite à cette disposition testamentaire, les familles réunissant les conditions sus-énoncées sont invitées à adresser une demande à la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement avant le 14 août courant, terme de rigueur.

C'est hier, que devait avoir lieu l'adjudication du yacht de plaisance « le Rêve » amarré au quai de l'Arsenal, et dont l'Écho de Lyon avait annoncé la mise en vente à la suite d'incidents sur lesquels nous ne reviendrons pas.

Aucun acquéreur ne s'étant présenté, l'adjudication a dû être renvoyée.

Baccalauréat de l'enseignement secondaire classique, 2<sup>e</sup> partie, 13<sup>e</sup> série. Ont été définitivement admis : MM. Camberfort, Canel, Carrel, Chagny (assez bien), Challaye (très bien), Chapard, Chamard (assez bien), Louis Chevalier, François Chevalier, Mariet.

1<sup>re</sup> partie, 6<sup>e</sup> série : MM. Berthod (assez bien), Biétrix, Bolet (assez bien), Bonnacerré (assez bien), Bossan, Boudhime, Buet, Bugand, Burdeau, Burino.

Faculté de Médecine : Les concours ouverts pour l'obtention des prix de fin d'année viennent de se terminer comme il suit :

1<sup>re</sup> année : prix, M. Damas ; mentions favorables : MM. Gautier et Voron.

3<sup>e</sup> année : Prix, M. Courmont ; mention honorable, M. Bonne.

Pharmacie, 1<sup>re</sup> année : Lauréat, M. Chanoz. 2<sup>e</sup> année : Lauréat, M. Bernin ; mentions honorables, MM. Lapras et Nicole.

Tous ces lauréats sont des étudiants civils.

La fête artistique organisée pour les victimes de la catastrophe de Saint-Gervais au concert de l'Horloge avait attiré avant-hier mercredi un nombreux public. Grand succès pour MM. Lestellier, Marius Richard, Gros, le Petit Bob et M<sup>me</sup> Prax, les généreux artistes qui ont contribué à la bonne réussite de cette fête de bienfaisance.

Le produit net de la soirée a été de 208 fr. qui seront versés au comité de secours des victimes de St-Gervais.

La fête de bienfaisance qui a eu lieu aux Ambassadeurs, également au profit des victimes de la catastrophe de St-Gervais a été réussie de tous points.

La divette Alexandrine, y a tellement été applaudie que, cédant aux instances de la Direction, elle consent à reculer sa dernière représentation à dimanche 31 courant.

LE CANAL DE JONAGE

Nous recevons la lettre suivante : Monsieur le rédacteur en chef, Nous avons l'honneur de vous prier de bien vouloir accorder l'hospitalité à votre estimable journal à la note suivante :

Au cours de la séance du conseil municipal du 26 juillet courant, il a été dit, relativement au canal de Jonage, qu'il était surprenant que la compagnie concessionnaire ne soit pas la toute première à se plaindre du préjudice qu'on lui a causé en lui interdisant par l'article 34 de son cahier des charges d'employer des forces électriques à la production de la lumière.

Brasserie Française, rue des Ecoles, les citoyens présents, après avoir entendu les explications du citoyen Fatus Vignot, se sont déclarés satisfaits et se sont engagés à soutenir sa candidature.

Le président : BOUCHER. Le secrétaire : DEUDON.

Nous recevons la communication suivante : Comité central des républicains radicaux du 1er arrondissement.

Comité central des républicains radicaux du 1er arrondissement. (3e canton). — Citoyens électeurs, vous connaissez les titres que le Comité central a acquis à votre confiance dans le 1er arrondissement. Ses candidats ont toujours été dignes des mandats que vous leur avez confiés ; et entre autres recommandations à vos yeux c'est le Comité central qui à l'insigne honneur de vous avoir présentés et soutenus dans la candidature du citoyen Burdeau, notre ministre actuel de la marine, une des gloires de notre Parlement et de la tribune française.

Nous avons aujourd'hui à pourvoir au remplacement de notre conseiller général, le citoyen Nolot, démissionnaire, à qui nous devons adresser l'expression de nos regrets pour la détermination qu'il a cru devoir prendre.

Le citoyen Nolot ayant été le candidat du comité central, nous vous présentons, pour le remplacer, un homme digne à tous les points de vue du mandat que nous sollicitons pour lui.

Le citoyen Servé-Briquet a tout d'abord été désigné à nos suffrages par le nombre de voix qu'il a obtenues aux dernières élections municipales. Déjà candidat à cette époque au Comité central, il est resté fidèle, malgré tout, à l'engagement d'honneur qu'il avait pris de ne pas se laisser porter sur d'autres listes que celle du comité, et il a ainsi volontairement refusé d'assurer son élection en manquant à une parole donnée.

Si nous rapetissons cet acte de loyauté, c'est qu'il est un indice de droiture et d'abnégation. D'une indépendance absolue par son caractère aussi bien que par sa position sociale, c'est un des rares républicains qui n'ont jamais eu peur de la vérité et de la justice de son opinion et qui précèdent d'exemple en mettant leurs actes d'accord avec leurs paroles.

Quant à ses capacités administratives, il nous suffira de dire qu'il a en quelque sorte passé sa vie à l'étude des questions sociales, de la politique et de la mutualité, et que, pendant seize ans, il a eu à s'occuper d'une façon spéciale des questions d'édilité du ressort du conseil municipal de Lyon et du conseil général du Rhône, et qu'il est resté fidèle à son mandat, et qu'il a toujours été à la tête de la ville et du département.

Disons encore — ce qui est une preuve d'estime pour sa personne — qu'il a été honoré par le gouvernement de la qualité de membre du conseil de surveillance de l'Association départementale d'hygiène de Lyon, de celle de suppléant de justice de paix et de délégué cantonal, et qu'il a accepté toutes ces fonctions, gratuites bien entendu, et de pur dévouement à la chose publique.

Rappelons, enfin, que le citoyen Servé-Briquet est le petit-neveu de Théodore Duret, l'un des fondateurs de la machine à vapeur, un nom qui honore notre cité. Lui-même est né à Lyon, où il a toujours habité, ses relations y sont nombreuses et il est on ne peut mieux en situation pour défendre les intérêts du département et plus spécialement ceux du premier arrondissement de Lyon, où il est domicilié depuis dix ans.

Le Comité Central n'est pas partisan, pour l'élection du 31 mai au conseil général, de la candidature d'un de nos conseillers municipaux, investis depuis deux mois de leur mandat, par un nouveau mandat, par ce motif que cette nomination aurait pour conséquence de priver notre arrondissement d'un de ses représentants au conseil municipal, puisqu'aux termes de la loi, il n'y aurait pas lieu de le remplacer.

D'autre part, l'intérêt qu'a le parti républicain à trouver des hommes nouveaux, capables de s'occuper des affaires publiques, est encore une des raisons qui doivent engager les électeurs à voter pour le candidat qui nous leur présentons.

Le mandat que nous allons lui confier et qu'il prendra fin dans trois ans, permettra de se rendre compte des services qu'il est capable de rendre au département et à la République. Et nous sommes persuadés que la démocratie lyonnaise comptera alors parmi ses élus un homme de plus, en qui elle saura qu'elle peut avoir pleine et entière confiance.

Electeurs, Le candidat que nous vous présentons est donc digne, à tous égards, des suffrages de tous les républicains et, dans l'intérêt de notre arrondissement, dans celui de notre département et dans l'intérêt de la République, nous ne saurions trop vous engager à ne pas hésiter à faire triompher la politique vraiment républicaine dont vous savez que le comité central a toujours été le fidèle représentant en votant pour le citoyen Servé-Briquet, membre du conseil de surveillance de la ville de Bron, délégué cantonal, 10, quai Saint-Clair.

Vive la République ! La commission électorale : Bonnet, conseiller d'arrondissement, Torillet, Laborde, Frérot, Desher, Mazard, Garin, Riel, Chevallier, Chignizola, Favier, Carry, Brest, Martinière, Jules Giroud, Blanc, Douroux, Debilly, Mathieu, Millet, Chaze, Fournier, Duhéy, Pommer, L. Privat.

Quatrième Canton Concentration des forces socialistes du 1er arrondissement. — Les comités socialistes réunis du 1er arrondissement ont pour mandat des électeurs de l'arrondissement à assister à la réunion publique qui aura lieu aujourd'hui vendredi 29 courant à la brasserie Française, rue des Ecoles, 8, pour y entendre les citoyens Fagot, candidat au conseil général et Drevet, candidat au conseil d'arrondissement.

Les comités espèrent que tous les travailleurs, soucieux de leurs intérêts, se rendront en masse à cette réunion et discuteront les candidatures présentées par les comités socialistes réunis du 1er arrondissement.

Sixième Canton Union des républicains progressistes du 5e arrondissement. — Elections au conseil général et au conseil d'arrondissement du 31 juillet 1892 (5e arrondissement, 6e canton).

Citoyens, L'élection du 31 juillet prend une importance considérable en raison des attributions que la loi du 10 août 1871 donne aux conseils généraux.

En effet, cette loi décentralisatrice a étendu l'action de ces assemblées, et telles décisions qui, avant cela, appartenait à l'administration préfectorale, sont rentrées dans les attributions des conseils généraux et de la commission départementale.

L'importance administrative de ces conseils généraux se trouve augmentée par leur action politique. La loi Tréveneux prévoit le cas où l'action de ces assemblées deviendrait la sauvegarde de nos libertés, le jour où le Parlement serait dispersé par un coup d'Etat et la République menacée.

Il est donc nécessaire que les assemblées départementales soient composées d'hommes dont le républicanisme incontesté s'allie à une absolue compétence administrative.

Le parti républicain compte bon nombre de citoyens présentant les qualités nécessaires pour justifier leur présence dans les assemblées départementales et d'arrondissement.

Les choix que vous avez à faire ne doivent porter que sur des citoyens qui, par leurs convictions républicaines, leur passé, leurs services, offrent les garanties désirables pour remplir dignement, avec compétence et loyauté, la mission de défendre vos intérêts, ceux du VIe canton, du département, et de la République, dans les assemblées départementales et d'arrondissement.

Le choix de votre comité s'est porté sur les citoyens Causse et Poncet, conseillers sortants.

Le citoyen Causse est connu de vous. Elu conseiller municipal par le V arrondissement, en 1871, il fut nommé adjoint au Maire de Lyon.

Il remplit ces fonctions jusqu'au moment où les deux administrations, municipale et départementale, passèrent dans les mains du préfet Duros.

En 1877, membre du conseil général à la mort du citoyen Durand, il a été président de cette assemblée, de 1880 à 1882. Rentré dans le rang, le citoyen Causse fit partie de la commission départementale. Il

est le président de cette commission qui siège en permanence dans l'intervalle des sessions du conseil général.

Pendant les quinze années de sa présence au conseil général, le citoyen Causse était membre de diverses commissions administratives, telles que :

Commission départementale de l'instruction publique, conseil d'administration de l'école normale d'instituteurs de Lyon ; Commission administrative du Conservatoire national de musique de Lyon ; Président de la commission de surveillance du dépôt départemental d'Albigny, et membre administrateur du bureau de bienfaisance de Lyon.

Dans toutes ces institutions communales et départementales, le citoyen Causse s'est montré toujours dévoué aux intérêts qu'il avait à servir.

Ce sont les titres que nous invoquons en le présentant à votre choix. Le citoyen Poncet est honorablement connu du département.

Il a rempli, en 1879 et pendant deux années, les fonctions de maire du cinquième arrondissement, où il a laissé d'excellents souvenirs.

Depuis douze années, il fait partie du conseil d'arrondissement. Vice-président et président de cette assemblée, il avait l'estime de tous ses collègues. Administrateur du bureau de bienfaisance et membre de la commission de surveillance du dépôt départemental d'Albigny, administrateur de la caisse d'épargne de Vaise, il a rempli ses différentes fonctions avec zèle, dévouement et dans un esprit de sincère républicanisme.

Le passé des citoyens Causse et Poncet répond de l'avenir ; leurs titres nous font les présenter à vos suffrages, et en les envoyant siéger de nouveau au conseil général et d'arrondissement, vous récompenserez leurs bons et loyaux services et leur dévouement à la République.

Il est vrai qu'en vingt-quatre heures bien des miracles ont le temps de s'opérer. Il en est un, cependant, qui ne s'opérera pas ; c'est la transformation subite de M. Ferrouillat en un conseiller général ayant mieux fait son devoir de conseiller que le légionnaire Ferrouillat n'avait fait son devoir de soldat.

M. Ferrouillat a beau organiser des réunions privées où ne sont admis que ses amis, cela ne fera pas qu'en six ans il ait mis une fois les pieds dans son canton. Cela ne fera pas qu'il ait jamais rendu le moindre service à aucun de ses électeurs. Cela ne fera pas qu'il ait été de quelque utilité au canton qu'il représentait.

Or, un conseiller général qui se soucie moins de son canton que de l'importer quel territoire de l'Afrique ou de la Tunisie, un conseiller général qui ne se sert de sa fonction que pour faire alliance avec toute la partie réactionnaire du conseil, un conseiller général de votre assemblée départementale, ce n'est pas le fait des électeurs de Vaugrigny, et ils le feront dimanche en choisissant M. Périer, un enfant du pays, résidant dans le pays, n'ayant d'intérêt que dans ce pays, — sur qui ils savent qu'ils peuvent absolument compter.

Saint-Laurent-de-Chamousset La candidature de l'infortuné M. Faurax commence à devenir la risée du pays. Les petits enfants font des charivaris à notre carrosse, le légionnaire et on fait circuler maintenant, dans le canton, une image représentant M. Faurax qui regarde le Christ en croix et qui lui dit mélancoliquement : « Seigneur, ni vous ni moi ne l'avons mérité. »

Mais quand on cesse de plaisanter, on se rappelle les jours douloureux de l'ordre moral, quand le préconçu Ducros mettait Lyon en état de siège, quand il traquait tous les républicains, de quelque couleur qu'ils fussent, quand il interdisait les enterrements civils, quand il faisait terroriser la ville par des policiers que commandait l'illustre Coco, quand il créait de toute pièce de prétendus complots pour emprisonner et faire condamner ce qu'il y avait de plus honorable à Lyon. Eh bien, ce Ducros, quand il était venu sur notre territoire pour une manifestation de préférence à poigne, quand il avait été envoyé ici par la réaction royaliste — ce Ducros n'avait pas trouvé mieux que M. Faurax pour en faire un adjoint selon son cœur.

M. Faurax qui a le toupet, aujourd'hui, de se dire républicain, était adjoint du préconçu Ducros quand le misérable emprisonna Ballue essayant de lui faire perdre ses droits civils et persécutait le pauvre Feuga jusqu'à le faire mourir de honte et d'indignation !

M. Faurax, adjoint, trouvait cela admirable et quand Ducros, selon son habitude, parlait de mettre au pli « ces cochons de républicains », M. Faurax souriait et se plaignait de son plus beau sourire ; et d'ailleurs, lui aussi sur ces cochons de républicains.

C'est ce que nous oublions pas dimanche les électeurs de Saint-Laurent-de-Chamousset.

AIN Canton de Trévoux Le docteur Bollet, cédant aux sollicitations de ses amis, s'est décidé à poser sa candidature au conseil général pour le canton de Trévoux.

Il est inutile de présenter le docteur Bollet aux lecteurs de l'Echo. Fils du maire de Bains (Ain), il a de qui tenir. Son père est en fonctions depuis plus de trente ans.

Quant au docteur Bollet, tout le monde connaît sa belle conduite pendant la guerre, où il s'engagea des premiers dans un régiment de cuirassiers.

Voilà dix ans qu'il est maire de Trévoux ; et au mois de mai dernier, ses collègues du conseil municipal le nommèrent de nouveau maire à l'unanimité, moins une voix — la sienne.

Il est aussi sympathique à ses coreligionnaires politiques qu'à ceux qui ont en lui le bonheur de l'approcher et à quelques parti qu'ils appartiennent. Son cœur et sa fortune sont à la disposition des pauvres, et si nous ne craignons de blesser sa modestie, nous pourrions citer de lui des traits de générosité qui l'honorent.

Ses sentiments républicains sont trop connus pour les rappeler ici ; il est né dans l'amour de la République, et toute sa vie a été consacrée à faire triompher le principe démocratique.

Les électeurs du canton de Trévoux peuvent être fiers de celui sur lequel ils vont reporter leur confiance : c'est une intelligence peu ordinaire au service d'un grand cœur.

Un groupe d'électeurs. Canton de Meximieux En lisant l'article du Progrès du 27 courant au sujet de l'élection de Meximieux, j'ai cru assister à une cacophonie de grosse caisse, peut-être celle dont la générosité de M. Comte a gratifié la fanfare de Meximieux dans l'intention très louable qu'elle chantait ses louanges à tour de bras.

A cet éloge ampoulé, nous répondrons par des faits. Au 22 novembre, M. Comte possédait toute notre confiance, et depuis il l'a totalement perdue. C'est à sa demande ou à son acquiescement complaisant que nous devons la réintégration d'un fonctionnaire que nous administrerions avec mesure et modération si nous n'avions eu à souffrir de sa conduite et de sa délicatez.

Par ses agissements, M. Comte a livré le

61, chemin Feuillat, à Monplaisir, à 8 heures du soir. Les candidats du comité, les citoyens Garapon pour le conseil général et Fays pour le conseil d'arrondissement, seront présentés aux électeurs. Tous les autres candidats y sont invités.

RHONE Canton de Vaugrigny

La Demi-Lune. — C'est par erreur que nous avons annoncé hier qu'une réunion publique devait avoir lieu à la Demi-Lune le soir même. Cette réunion sera tenue aujourd'hui vendredi, à 8 heures 1/2 du soir, salle Gély, successeur de Colas, pour entendre MM. Périer et Gras, candidats au conseil général et d'arrondissement.

La porte ne sera fermée à aucun électeur, MM. Périer et Gras, n'ayant pas, comme M. Ferrouillat, l'habitude de s'écrier : Voici le moment de se montrer, cachons-nous !

C'est par erreur que nous avons annoncé pour hier soir une réunion publique à la Demi-Lune où se feraient entendre MM. Périer et Gros. Cette réunion n'a lieu que ce soir. Hier, c'est à Messimy que les deux honorables candidats ont développé leur programme et exposé leurs idées devant un auditoire aussi nombreux que sympathique.

Au surplus, dans tout le canton, les électeurs commencent à s'indigner de la façon brutale et malhonnête dont M. Ferrouillat et Perret mènent leur campagne électorale. Calomnier les gens au lieu de discuter avec eux, cela ne prouve pas qu'on ait raison, au contraire. On est surtout étonné de voir M. Perret, autrefois adversaire acharné de M. Ferrouillat, dire si impertinemment aujourd'hui le contraire de ce qu'il disait la veille, et chanter les louanges de celui que la veille, il déclarait aussi mauvais conseiller général que tiède et douteux républicain.

Il est vrai qu'en vingt-quatre heures bien des miracles ont le temps de s'opérer. Il en est un, cependant, qui ne s'opérera pas ; c'est la transformation subite de M. Ferrouillat en un conseiller général ayant mieux fait son devoir de conseiller que le légionnaire Ferrouillat n'avait fait son devoir de soldat.

M. Ferrouillat a beau organiser des réunions privées où ne sont admis que ses amis, cela ne fera pas qu'en six ans il ait mis une fois les pieds dans son canton. Cela ne fera pas qu'il ait jamais rendu le moindre service à aucun de ses électeurs. Cela ne fera pas qu'il ait été de quelque utilité au canton qu'il représentait.

Or, un conseiller général qui se soucie moins de son canton que de l'importer quel territoire de l'Afrique ou de la Tunisie, un conseiller général qui ne se sert de sa fonction que pour faire alliance avec toute la partie réactionnaire du conseil, un conseiller général de votre assemblée départementale, ce n'est pas le fait des électeurs de Vaugrigny, et ils le feront dimanche en choisissant M. Périer, un enfant du pays, résidant dans le pays, n'ayant d'intérêt que dans ce pays, — sur qui ils savent qu'ils peuvent absolument compter.

Saint-Laurent-de-Chamousset La candidature de l'infortuné M. Faurax commence à devenir la risée du pays. Les petits enfants font des charivaris à notre carrosse, le légionnaire et on fait circuler maintenant, dans le canton, une image représentant M. Faurax qui regarde le Christ en croix et qui lui dit mélancoliquement : « Seigneur, ni vous ni moi ne l'avons mérité. »

Mais quand on cesse de plaisanter, on se rappelle les jours douloureux de l'ordre moral, quand le préconçu Ducros mettait Lyon en état de siège, quand il traquait tous les républicains, de quelque couleur qu'ils fussent, quand il interdisait les enterrements civils, quand il faisait terroriser la ville par des policiers que commandait l'illustre Coco, quand il créait de toute pièce de prétendus complots pour emprisonner et faire condamner ce qu'il y avait de plus honorable à Lyon. Eh bien, ce Ducros, quand il était venu sur notre territoire pour une manifestation de préférence à poigne, quand il avait été envoyé ici par la réaction royaliste — ce Ducros n'avait pas trouvé mieux que M. Faurax pour en faire un adjoint selon son cœur.

M. Faurax qui a le toupet, aujourd'hui, de se dire républicain, était adjoint du préconçu Ducros quand le misérable emprisonna Ballue essayant de lui faire perdre ses droits civils et persécutait le pauvre Feuga jusqu'à le faire mourir de honte et d'indignation !

M. Faurax, adjoint, trouvait cela admirable et quand Ducros, selon son habitude, parlait de mettre au pli « ces cochons de républicains », M. Faurax souriait et se plaignait de son plus beau sourire ; et d'ailleurs, lui aussi sur ces cochons de républicains.

C'est ce que nous oublions pas dimanche les électeurs de Saint-Laurent-de-Chamousset.

AIN Canton de Trévoux Le docteur Bollet, cédant aux sollicitations de ses amis, s'est décidé à poser sa candidature au conseil général pour le canton de Trévoux.

Il est inutile de présenter le docteur Bollet aux lecteurs de l'Echo. Fils du maire de Bains (Ain), il a de qui tenir. Son père est en fonctions depuis plus de trente ans.

Quant au docteur Bollet, tout le monde connaît sa belle conduite pendant la guerre, où il s'engagea des premiers dans un régiment de cuirassiers.

Voilà dix ans qu'il est maire de Trévoux ; et au mois de mai dernier, ses collègues du conseil municipal le nommèrent de nouveau maire à l'unanimité, moins une voix — la sienne.

Il est aussi sympathique à ses coreligionnaires politiques qu'à ceux qui ont en lui le bonheur de l'approcher et à quelques parti qu'ils appartiennent. Son cœur et sa fortune sont à la disposition des pauvres, et si nous ne craignons de blesser sa modestie, nous pourrions citer de lui des traits de générosité qui l'honorent.

Ses sentiments républicains sont trop connus pour les rappeler ici ; il est né dans l'amour de la République, et toute sa vie a été consacrée à faire triompher le principe démocratique.

Les électeurs du canton de Trévoux peuvent être fiers de celui sur lequel ils vont reporter leur confiance : c'est une intelligence peu ordinaire au service d'un grand cœur.

Un groupe d'électeurs. Canton de Meximieux En lisant l'article du Progrès du 27 courant au sujet de l'élection de Meximieux, j'ai cru assister à une cacophonie de grosse caisse, peut-être celle dont la générosité de M. Comte a gratifié la fanfare de Meximieux dans l'intention très louable qu'elle chantait ses louanges à tour de bras.

A cet éloge ampoulé, nous répondrons par des faits. Au 22 novembre, M. Comte possédait toute notre confiance, et depuis il l'a totalement perdue. C'est à sa demande ou à son acquiescement complaisant que nous devons la réintégration d'un fonctionnaire que nous administrerions avec mesure et modération si nous n'avions eu à souffrir de sa conduite et de sa délicatez.

Par ses agissements, M. Comte a livré le

parti républicain du canton à la risée et aux sarcasmes de nos adversaires qui auraient tort de se gêner de nous rappeler que le régime des favoris, des privilèges arbitraires n'appartient pas seulement aux monarchistes, mais que les républicains, ou prétendus tels, n'oublient pas de s'en servir à l'occasion pour favoriser leurs intérêts ou l'intérêt de leurs amis.

Nous ne relevons aujourd'hui que ce fait à l'actif de M. Comte, et il suffit, je crois, à démontrer les avaries qu'ont suées ses opinions que nous croyions naïvement si républicaines.

En lui accordant nos suffrages, nous démontrons à notre tour que, comme lui, nous avons abdiqué tout esprit de justice et d'égalité. Nous ne commettrons pas cette faute.

Un républicain.

ACCIDENTS MORTELS

Deux accidents mortels ont marqué la journée d'hier. Le premier s'est produit à deux heures dans une maison que fait construire M. Faure, coquetier à Villeurbanne, rue Chambouvet.

M. François Bourdichon, 68 ans, ouvrier maçon, est tombé d'une hauteur de 45 mètres, et dans sa chute il s'est fracturé la clavicule.

On prévint aussitôt le docteur Magnien, mais les soins étaient inutiles, des lésions internes avaient entraîné la mort.

Deux heures plus tard, M. Jules Vanneyre, 29 ans, manoeuvre à la fabrique d'acides de M. Gillet, rue des Docks, à Vaise, est tombé d'une échelle haute de huit mètres. Quand on l'a relevé, le malheureux ne donnait plus signe de vie.

Le docteur Bruyère a constaté une fracture à la base du crâne. Le corps de la victime a été transporté à son domicile, place de Paris, 3.

UN FABRICANT DE FAUSSE MONNAIE

Il y a quelques jours, M. Ramondenc, chef de la sûreté, reçut de plusieurs négociants des Broteaux des plaintes contre un individu qui leur avait remis ou tenté de remettre des pièces de cinq francs fausses.

M. Ramondenc ouvrit aussitôt une information. L'enquête aboutit hier à l'arrestation d'un faussaire, un jeune homme de 22 ans, se disant artiste lyrique, que, par respect pour une honorable famille, nous ne désignons que sous cette initiale B...

B... conduit à la sûreté, fut interrogé. Il commença d'abord par nier et le prit même de haut avec ceux qui l'interrogeaient.

Mais quand on lui présenta les moules, le ruolz, le plomb, tous les ustensiles enfin dont se servent les faux-monnaieurs, que les agents avaient saisis dans sa chambre, quand il eût, il perdit sa belle assurance et avoua tout.

Il reconnut s'être livré à la fabrication de la fausse-monnaie depuis quelques mois, mais ajouta qu'il n'avait pu se défaire que d'un très petit nombre de pièces.

Ces pièces sont à l'effigie de Louis-Philippe, millésime 1830, et à l'effigie de la République, millésime 1875.

Dans l'appartement de B..., on en a saisi trois, pas tout à fait terminés ; un négociant des Broteaux, M. Armanet, en a remis une aux agents.

B... a été hier matin mis à la disposition du procureur de la République qui désignera un juge pour instruire son affaire.

Ce jeune homme appartient à une excellente famille que son arrestation a désespérée. Après un séjour de quelques mois à Paris, il était revenu en janvier dernier à Lyon, et depuis son retour ne vivait que d'expéditions.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Vendredi 29 juillet, 21e jour de l'année. Premier quartier le 31 ; Pleine lune le 8. Soleil : lever, à h. 31 ; coucher, 7 h. 40.

Appel à la démocratie de la ville de Lyon et du département du Rhône. — Dans la séance du 12 juillet dernier, le comité central des républicains radicaux du 1er arrondissement a décidé un grand banquet en l'honneur de la fondation de la troisième République et de ses républicains de toutes les organisations républicaines de la ville de Lyon et du département du Rhône.

Ce grand banquet démocratique est fixé au dimanche 4 septembre prochain.

Toutes les organisations qui désirent y prendre part sont priées d'adresser leur adhésion au siège du comité, brasserie Fritz Hoffner, 33, cours du Midi.

Retard du train rapide. — Le train rapide 2 qui, venant de Marseille, doit arriver à Lyon à 2 heures 24 du soir, n'est entré en gare de Perrache, hier, qu'à 3 heures 20, avec un retard de près d'une heure.

Ce retard a été occasionné par une avarie grave survenue à sa machine, entre les gares d'Andanotte et Saint-Vallier, où le train est resté en détresse jusqu'à ce qu'une autre machine eût été envoyée à son secours par la gare de Saint-Rambert-d'Albon.

On ne signale aucun accident de personnes.

Tentative de suicide à Oullins. — Hier soir, vers 6 heures 1/2, plusieurs personnes aperçurent un individu qui se précipitait dans le Rhône, en face des Saules d'Oullins. Deux jeunes gens n'écoutant que leur courage se jetèrent à l'eau et parvinrent à le ramener encore vivant.

M. Nérard, docteur en médecine, et Roland, droguiste, donnèrent leurs soins à l'infortuné.

Quand il fut rappelé à la vie, il déclara se nommer Girard, âgé de 70 ans, et habiter le chemin des Vaches, à la Mouche, près de Pierre-Bénite.

Ce vieillard a déjà tenté plusieurs fois de mettre fin à ses jours.

L'affaire de Villeurbanne. — L'Echo de Lyon a annoncé, le premier, la tentative de meurtre commise sur M. Douglas, rentier à Villeurbanne.

L'enquête de M. Gratta, commissaire de police, avait abouti à l'arrestation d'un des auteurs.

entrebâillée, aperçurent deux individus fort occupés à fouiller les meubles et à fracturer les armoires.

Elles refermèrent la porte et descendirent en criant : « Au voleur ! »

Des employés, des locataires, accoururent. Mis au courant de ce qui se passait, ils montèrent dans l'appartement.

Ils cherchèrent partout, dans tous les coins, regardèrent sous les lits, sans trouver personne.

Au moment où ils se retiraient, on entendit un éternement partit du fond d'un placard. Les employés ouvrirent et se trouvèrent en présence des deux malfaiteurs, pâles et tremblants, qui se rendirent sans opposer la moindre résistance.

Conduits au poste, les cambrioleurs ont refusé de faire connaître leur nom.

Un mauvais fils. — Le jeune Antoine Liabet, âgé de 20 ans, a, malgré son jeune âge, subi plusieurs condamnations et une interdiction de séjour de trois ans.

Liabet, sans se soucier de cette dernière peine, vint ces jours derniers résider à Lyon, où il habite sa mère, concierge, place de la Miséricorde. Ce ne fut certainement pas l'amour de la famille qui le poussa à se rapprocher des siens, mais l'intérêt seul.

En effet, Liabet ne se rendait chez sa mère que pour lui prendre de l'argent et rouait de coups la pauvre femme quand elle lui en refusait.

Les voisins, indignés de ces scènes scandaleuses, prièrent le procureur de la République et hier soir Liabet fut arrêté au moment où il se rendait chez sa mère.

Il aura à répondre de coups et menaces sous conditions et d'une infraction à un décret d'interdiction.

Renversé par une voiture. — Dans la soirée d'hier, une voiture appartenant à M. Pierre Jougat, fabricant de pianos, a renversé un piéton, M. Louis Wey, qui essayait de traverser la chaussée à l'angle des rues de la Barre et place Leviste.

M. Wey, légèrement contusionné par les roues du véhicule, fut transporté à la pharmacie Boussoulet où il reçut les soins que nécessitait son état.

Après s'être reposé quelques instants, le blessé fut ensuite ramené chez lui.

Une collision. — Hier matin, le tramway à vapeur de Bron, passant à l'angle du pont Lafayette et du quai des Broteaux, a accroché la voiture d'une laitière.

Le véhicule a été renversé et la laitière précipitée sur la chaussée. Elle ne s'est fait heureusement que quelques contusions sans gravité et a pu continuer son chemin, après s'être reposée quelques instants dans un café.

Noyade. — Hier soir, vers 4 heures, le jeune Pierre Hours, âgé de 9 ans, demeurant rue Lainerie, 10, se baignait en Saône, à la hauteur de l'Homme de la Roche. Il perdit pied tout à coup et disparu sous l'eau. Aux cris poussés par ses petits camarades des pêcheurs accoururent, mais ce fut en vain que l'on sonda, le cadavre avait été entraîné par le courant. Les vêtements de l'imprudent ont été portés à sa mère, blanchisseuse qui se trouvait au bateau Billan, près du lieu de l'accident.

On juge du désespoir de cette pauvre femme quand on lui apprit la mort de son enfant.

AVANT LA BATAILLE

Il faut s'attendre encore à toute une série de surprises à propos de la vente qui se prépare dans les locaux des magasins « A la Ville de Lyon », place des Terreaux.

A en juger par les quelques articles qu'il nous a été donné de voir, on peut prédire que la journée de lundi 4 août, date fixée pour l'ouverture de la vente, sera fort intéressante, car on va littéralement s'arracher les marchandises. Une annonce indicative sera publiée dimanche 31 juillet à la quatrième page du journal.

NOS THÉÂTRES

THÉÂTRE BELLECOUR. — Le « Chat Noir » à la Salle Indienne.

Hier soir, le « Chat Noir » n'était plus dans Montmartre, il était où Rodolphe Salis et ses artistes étaient, il était à la Salle Indienne du Théâtre-Bellecour ; et le gentilhomme de Chatnoirville, exilé momentanément et volontairement de son sanctuaire, n'a pas dû avoir à se plaindre ni de l'empressement des Bététiens à venir entendre sa verve intarissable, ni de l'accueil que les provinciaux de Lyon ont réservé à ce spectacle savoureux et de haut goût qui nous était offert.

Le succès a été complet et il se mêlera un seul regret à notre joie, celui de ne pouvoir rendre d'une façon assez intense, à cette heure tardive où ces lignes paraissent, le plaisir que nous avons tous ressenti.

Le spectacle se composait de deux parties bien distinctes, aussi intéressantes l'une que l'autre : dans l'une nous avons entendu les productions des artistes du Chat Noir, chansons pince-sans-rire, dites par leurs auteurs, poésies macabres et autres.

Le Bossu OU LE PETIT PARISIEN

LE TMOIGNAGE DU MORT

— Ecoutez-moi donc, madame, et que Dieu vous récompense par l'amour de votre chère enfant! Je suis condamné à mort, je le sais, bien qu'on ne m'ait point encore lu ma sentence. Il n'y a pas d'exemple qu'on ait appelé des souveraines sentences de la Chambre Ardente. Je me trompe, il y a un exemple: sous le feu roi, le comte de Bossut, condamné pour l'empoisonnement de l'électeur de Hesse, fut la vie sauve parce que l'Italien Grimaldi, déjà condamné pour d'autres crimes, écrivit à madame de Maintenon et se déclara coupable. Mais notre vrai coupable à nous ne fera point pareil aveu, et ce n'est point, du reste, sur ce sujet que je voulais vous entretenir. — S'il restait cependant un espoir... dit madame de Gonzague. — Il ne reste pas d'espoir. Il est trois

heures après midi, la nuit tombe à sept heures. Vers la brume, une escorte viendra me prendre ici pour me conduire à la Bastille. A huit heures, je serai rendu au préau des exécutions. — Je vous comprends! s'écria la princesse. Durant le trajet, si nous avions des amis... Lagardère secoua la tête, et souriant tristement: — Non, madame, répliqua-t-il, vous ne me comprenez point. Je m'expliquerai clairement, car je n'espère point être dévot. Entre la maison du Châtelet, d'où je vais partir, et le préau de la Bastille, but de mon dernier voyage, il y aura une station: au cimetière de Saint-Magloire. — Au cimetière de Saint-Magloire! répéta la princesse tremblante. — Ne faut-il pas, dit Lagardère dont le sourire eut une nuance d'amertume, ne faut-il pas que le meurtrier fasse amende honorable au tombeau de la victime? — Vous, Henri! s'écria madame de Gonzague avec éclat; vous, le défenseur de Nevers! vous, notre providence et notre sauveur! — Ne parlez pas si haut, madame. Devant le tombeau de Nevers, il y aura un billot et une hache. J'aurai le poing droit coupé à l'entrée de la grille. La princesse se couvrit le visage de ses mains. A l'autre bout de la chambre, Aurore, agenouillée, sanglotait et priait. — Cela est injuste, n'est-ce pas, madame? Et si obscur que soit mon nom, vous comprenez cette angoisse de ma dernière heure: laissez un souvenir infâme!

— Mais pourquoi cette inutile cruauté? demanda la princesse. — Le président de Ségré a dit, répliqua Lagardère: « Il ne faut pas qu'on se mette à tuer ainsi un duc et pair comme le premier venu! Nous devons faire un exemple. » — Mais ce n'est pas vous, mon Dieu! Le régent ne souffrira pas... — Le régent pouvait tout avant la sentence prononcée; maintenant, sauf le cas d'aveu du vrai coupable... Mais ne nous occupons point de cela, je vous en supplie, madame. Voici ma dernière requête: vous pouvez faire que ma mort soit le cantique d'action de grâces d'un martyr; vous pouvez me réhabiliter aux yeux de tous. Le voulez-vous? — Si je le veux! Vous me le demandez! Que faut-il faire? Lagardère baissa la voix davantage. Malgré cette assurance formelle, sa voix tremblait encore qu'il poursuivait: — Le perron de l'église est tout près. Si mademoiselle de Nevers, en costume de mariée, était là, sur le seuil; s'il y avait un prêtre revêtu de ses habits sacerdotaux; si vous étiez là, vous aussi, madame, et que mon escorte gagnée me donnât quelques minutes pour m'agenouiller au pied de l'autel... La princesse recula. Ses jambes chancelaient. — Je vous effraye, madame... commença Lagardère. — Achevez! achevez! dit-elle d'une voix saccadée. — Si le prêtre, continua Lagardère, avec le consentement de madame la princesse de Gonzague, bénissait l'union

du chevalier Henri de Lagardère et de mademoiselle de Nevers... — Sur son salut, interrompit Aurore de Caylus qui sembla grandir, cela sera! L'œil de Lagardère eut un éclatant rayonnement. Ses lèvres cherchèrent les mains de la princesse. Mais la princesse ne voulut pas. Aurore, qui s'était retournée au bruit, vit sa mère qui serrait le prisonnier entre ses bras. D'autres le virent aussi, car, à ce moment, la porte du greffe s'ouvrit, livrant passage à l'exempt et aux archers. Madame de Gonzague, sans prêter attention à tout cela, poursuivait avec une sorte d'exaltation enthousiaste: — Et qui osera dire que la veuve de Nevers, celle qui a porté le deuil pendant vingt ans, ait été les mains à l'union de sa fille avec le meurtrier de son époux! C'est bien pensé, Henri, mon fils! Ne dites plus que je ne vous devine pas! Cette fois, le prisonnier avait des larmes pleines les yeux. — Oh! vous me devinez! murmura-t-il, et vous me faites amèrement regretter la vie! Je ne croyais perdre qu'un trésor... — Qui osera dire cela? continua la princesse. Le prêtre y sera, j'en fais serment: ce sera mon propre confesseur. L'escorte nous donnera du temps, dussé-je vendre mon écriain, dussé-je livrer aux lombards l'ameublé échangé dans la chapelle de Caylus! Et, une fois l'union bénie, le prêtre, la mère, l'époux, suivront le condamné dans les rues de Paris. Et moi je dirai. — Silence! madame, au nom de Dieu!

fit Lagardère; nous ne sommes plus seules. — L'exempt s'avance, le bâton à la main. — Monsieur, dit-il, j'ai dépassé mes pouvoirs, je vous prie de me suivre. Aurore s'élança pour donner le baiser d'adieu. La princesse dit en se penchant rapidement à l'oreille du prisonnier: — Comptez sur moi! Mais, en dehors de cela, rien ne peut-il être tenté? Lagardère, pensif, se détournait déjà pour rejoindre l'exempt. — Ecoutez, fit-il en se relevant, ce n'est pas même une chance, mais le tribunal de famille se rassemble à huit heures. Je serai là tout prêt. S'il se pouvait faire que je fusse introduit en présence de Son Altesse Royale, dans l'enceinte du tribunal... La princesse lui serra la main et ne répondit pas. Aurore suivait d'un regard désolé Henri, son ami, que les archers entouraient de nouveau, et auprès de qui vint se placer ce personnage lugubre qui portait l'habit des dominicains. Le cortège disparut par la porte conduisant à la tour Neuve. — La princesse saisit la main d'Aurore, et l'entraîna. — Viens, enfant, dit-elle, tout n'est pas fini encore. Dieu ne voudra pas que cette honteuse iniquité s'accomplisse! Aurore, plus morte que vive, n'entendait plus. La princesse, en remontant dans son carrosse, dit au cocher: — Au Palais-Royal! au galop! — Au moment où le carrosse partait, un autre équipage, stationnant sous les remparts, se mit aussi en mouvement. Une voix sortit de la portière et dit au cocher: — Si tu n'es pas arrivé cour des Fontaines avant le carrosse de madame la princesse, je te chasse. Au fond de ce second équipage, M. de Peyrolles, en habit de rechange, et portant sur le visage des traces non équivoques de méchante humeur, s'étendait. Il venait, lui aussi, du greffe du Châtelet, où il avait jeté feu et flamme après avoir passé les deux tiers de la journée au cachot. Son carrosse gagna celui de la princesse à la croix du Trahoir, et arriva le premier cour des Fontaines. M. de Peyrolles sauta sur le pavé et traversa la loge de maître Le Bréchant sans dire gare. Quand madame de Gonzague se présenta pour solliciter une audience de M. le régent, elle eut un refus sec et péremptoire. L'idée lui vint d'attendre la sortie ou la rentrée de Son Altesse Royale. Mais la journée s'avancant; il fallut tenir d'abord la promesse faite à Lagardère. M. le prince de Gonzague était seul dans son cabinet de travail, où nons l'avons vu recevoir pour la première fois la visite de dona Cruz. Son épée ne reposait sur la table couverte de papiers. Il était en train de passer, sans l'aide d'aucun de ses valets de chambre, une de ces cottes de mailles légères qui se peuvent porter sous les habits. Le costume qu'il venait d'ôter pour cela, et qu'il allait endosser de nouveau, était un habit de cour en velours noir sans ornements. Son cordon des ordres pendait à la pomme d'une chaise. (A suivre.)

Etude de M<sup>e</sup> ROCHEFORT, avoué à Trévoux

Extrait des minutes du greffe de la Cour d'Appel de Lyon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Audience publique de la quatrième chambre de la cour d'appel de Lyon, jugeant correctionnellement, du jeudi sept juillet mil huit cent quatre-vingt-douze.

Entre Monsieur le Procureur général, Navorret (Pierre), négociant en vins, demeurant à Méziériaud (Ain), Appelant d'un jugement du Tribunal correctionnel de Trévoux du vingt-cinq mai mil huit cent quatre-vingt-douze qui, en vertu des articles 373 et 463 du code pénal, condamne Poncet à cinquante francs d'amende et la dame Granger à seize francs d'amende, les deux en outre conjointement et solidairement à payer audit Navorret la somme de trois cents francs à titre de dommages-intérêts; les condamnés de plus solidairement aux dépens.

Pour avoir, par une lettre anonyme reçue au Parquet de Trévoux le deux février dernier, dont la dame Granger s'est reconnue l'auteur et Poncet l'inspirateur, fait une dénonciation calomnieuse contre Navorret (Pierre) en l'accusant formellement d'adultère et de complicité avec sa femme la dame veuve Vaissière, assassiné le sieur Vaissière, mari de cette dernière, en l'année mil huit cent quatre-vingt-sept en le précipitant du haut des escaliers de sa maison, ainsi que cela est d'ailleurs énoncé et spécifié audit jugement.

Partie civile, plaignant présent à la barre de la cour, Et Poncet dit Frachet (Jean-Louis), âgé de trente-huit ans, né le trente un octobre mil huit cent cinquante-trois, à Saint-Dictier d'Aussiat, arrondissement de Bourg (Ain), fils de Jean-Pierre et de Marie-Joseph Guichardon, grainetier et débitant, demeurant à Méziériaud (Ain).

Corsin (Louise-Marie-Léontine), femme Granger, âgée de vingt-neuf ans, née le quatorze décembre mil huit cent soixante-deux, à Saint-Cyr-sur-Menthon, arrondissement de Bourg (Ain), fille de

Joseph et de Marie-Virginie Ponthus, journalière, demeurant audit Méziériaud, Intimés non détenus présents à la barre de la cour.

La cause appelée à l'audience publique du cinq juillet courant, M. le conseiller Cuaz a fait le rapport.

Il a été donné lecture des pièces de la procédure. Les prévenus interrogés par M. le président ont fourni leurs réponses.

Me Jaquier, avocat, a soutenu l'appel et la plainte de Navorret, partie civile, et a conclu à la réformation du jugement et à l'adjudication des conclusions par lui prises en première instance.

La cause a été renvoyée contradictoirement à l'audience du six du même mois, en laquelle audience publique Me Francisque Rive, avocat, a présenté la défense du prévenu Poncet et a déposé des conclusions signées de ce dernier, qu'il a développées, tendant à ce qu'il plaise à la Cour, recevant, en tant que de besoin, Poncet incidemment appelant du chef du jugement qui l'a condamné à des réparations civiles. Dire que le sieur Navorret est non recevable, en tous cas mal fondé dans son appel principal, l'en débouter; — Décharger Poncet de toutes les dispositions et condamnations contre lui prononcées, à titre de réparations civiles; — Condamner enfin Navorret à l'amende et aux dépens de première instance et d'appel.

Me Ravinet, avocat du barreau de Trévoux, a présenté la défense de Corsin (Louise-Marie-Léontine), femme Granger, et a déposé des conclusions signées par cette dernière, qu'il a développées, tendant à ce qu'il plaise à la Cour, recevant, en tant que de besoin, la dame Granger incidemment appelante du chef du jugement qui l'a condamnée à des réparations civiles; — Et statuant tant sur l'appel principal que sur l'appel incident; — Dire que le sieur Navorret est non recevable en tout cas mal fondé dans son appel principal, l'en débouter; — Décharger la dame Granger de toutes les dispositions et condamnations contre elle prononcées à titre de réparations civiles; — Et condamner Navorret à l'amende de son appel, ainsi

qu'aux dépens de première instance et d'appel. Monsieur Rouillet, avocat général, a résumé l'affaire et a conclu à la confirmation du jugement.

La cause a été renvoyée contradictoirement pour la prononciation de l'arrêt, à l'audience d'aujourd'hui, en laquelle il a été rendu l'arrêt suivant.

Considérant qu'un jugement du tribunal de police correctionnelle de Trévoux, en date du vingt-cinq mai mil huit cent quatre-vingt-douze, a condamné Poncet à cinquante francs d'amende et la femme Granger à seize francs d'amende, pour délit de dénonciation calomnieuse envers Navorret, et, statuant sur la demande de Navorret, partie civile, les a condamnés solidairement à lui payer la somme de trois cents francs à titre de dommages-intérêts.

Considérant qu'à la date du deux juin mil huit cent quatre-vingt-douze, Navorret a fait appel de ce jugement.

Considérant qu'à la date du cinq juillet, Poncet et la femme Granger ont déclaré par des conclusions prises à la barre de la cour, interjetter appel incident du chef de ce jugement qui les a condamnés à des réparations civiles.

Sur l'appel incident, Considérant que l'article 203 du code d'instruction criminelle est formel et qu'il ne fait aucune exception pour l'appel incident à la disposition par laquelle il prescrit d'appeler dans les dix jours au plus tard après celui où le jugement du tribunal de police correctionnelle a été prononcé sous peine de déchéance d'appel.

Considérant que Poncet et la femme Granger, condamnés par le jugement du tribunal de police correctionnelle de Trévoux, du vingt-huit mai mil huit cent quatre-vingt-douze, n'ayant pas fait appel dans le délai voulu, leur appel n'est pas recevable.

Sur l'appel de Navorret, partie civile, Sur le principe de la responsabilité et sur la quotité des dommages-intérêts.

Adoptant les motifs et la décision des premiers juges, Considérant néanmoins que la poursuite dirigée contre Navorret ayant été publiée par la voie de la presse, il est juste qu'il puisse faire connaître par

les mêmes moyens la condamnation prononcée contre les auteurs de la dénonciation calomnieuse dont il a été l'objet, Considérant qu'il y a lieu dès lors de faire droit aux conclusions de la partie civile à cet égard.

Par ces motifs, Le cour, après en avoir délibéré, dit qu'il a été bien jugé, mais qu'il confirme le jugement du tribunal de police correctionnelle de Trévoux, en date du vingt-huit mai mil huit cent quatre-vingt-douze.

Il est toutefois que le présent arrêt sera aux frais de Poncet et de la femme Granger, solidairement inséré dans un numéro du journal L'ECHO DE LYON, sans que le prix de ladite insertion puisse dépasser la somme de cent francs, et de plus dans un journal du département de l'Ain, au choix de Navorret.

Condamne Navorret, partie civile en tous les dépens de première instance et d'appel sauf son recours contre Poncet (Jean-Louis), dit Frachet et Corsin (Louise-Marie-Léontine) femme Granger, qui en resteront définitivement et solidairement tenus.

Liquide ledits dépens, savoir ceux avancés par l'Etat à quatorze francs quatre-vingt-dix centimes et ceux avancés par Navorret, partie civile à cent dix-neuf francs vingt centimes, outre le coût minute du présent arrêt.

Fixe à l'égard de Poncet (Jean-Louis), dit Frachet et de Corsin (Louise-Marie-Léontine), femme Granger, la durée de la contrainte par corps au minimum déterminé par la loi.

Et étant présents et présents Messieurs Tallon, président, chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur, Jacomet, aussi chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur, Cuaz et Pugeault, également chevaliers de l'ordre national de la Légion d'honneur, trois conseillers, le plus ancien dans l'ordre du tableau de ceux présents à la barre de la cour, Rouillet, avocat général, assistés du greffier Henry.

Messieurs Jacomet et de Richebourg appelés par nécessité pour compléter, le premier d'une autre chambre, en remplacement des autres membres de cette chambre et des autres membres de la cour,

tous légitimement empêchés. Signé à la minute: Tallon, Jacomet, Cuaz, Pugeault, de Richebourg et Henry.

E enregistré à Lyon le vingt et un juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, folio quarante-quatre, case vingt-quatre, régu un franc quatre-vingt-huit centimes. — Signé: Gallard.

En conséquence, le président de la République française mande et ordonne à tous huissiers, sur ce requis, de mettre les présentes à exécution.

Aux procureurs généraux et aux procureurs de la République près les tribunaux de première instance d'y tenir la main.

Pour expédition conforme: Le greffier en chef, Signé: WIDOR.

Pendant les Chaleurs

Buvez à vos repas le CRISTAL BULLY

Eau très efficace contre gastralgies et dyspepsie.

GRANDE SOURCE DE GOUZAN

Eau de table gazeuse Pour jouir du tarif réduit, s'ad. quai Saint-Vincent, 25, Lyon. c. o.

PAPIERS PEINTS

Immenses assortiments nouveaux

E. MEYSONNIER, 77, avenue de Saxe (Brotteaux)

Envoi d'échantillons. Prix réduits

Mise en vente de soldes et de coupons à des prix sacrifiés. — Pour ces occasions, il est urgent de fournir des mesures exactes.

CRUISSANCE DES ENFANTS, GROSSESSE, ANEMIE, PUQUIE

SOLUTION JACQUEMAIRE

au Bi-Phosphate de Chaux gazeux Préparation perfectionnée — La plus assimilable — La seule inaltérable

Exiger le Bouchon métallique en porcelaine et le Plomb de garantie. Dans toutes les bonnes Pharmacies — BREVETÉ EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE. Pharmacie JACQUEMAIRE, 2, rue de Valenciennes, Paris.

VIENT DE PARAITRE

Le Guide Européen

DES HOTELS ET RESTAURANTS

En Cinq Langues FRANÇAIS, ANGLAIS, ESPAGNOL, ITALIEN & ALLEMAND

Volume de 300 pages, double in-8°, reliure artistique

Prix : 5 francs

EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER

14, rue Confort, LYON

Entreprise de Travaux Publics et Privés

ODDOUX & C<sup>IE</sup>

Entrepreneurs à Lyon, Concessionnaires de la

DÉMOLITION DU QUARTIER GROLEE

BOIS à BRULER

Vente de tous les matériaux concernant la construction. — Immense choix de bois de charpente, débité ou non, au gré du client.

Grand assortiment de pierres de taille de toute provenance, retaillées ou non au gré du acheteur.

Vaste choix de portes, fenêtres, boiseries, parquets, tuiles, briques, ferrures, etc., le tout en très bon état de service.

A vendre en bloc: Immeubles de construction moderne en excellent état, pouvant être rebâti sur les mêmes plans, sur d'autres terrains.

Pour tous renseignements, s'adresser sur nos Chantiers du quartier Grôle ou dans nos Bureaux et Entrepôts, situés place de l'Abondance, rues Duguesclin, Boileau et du Pensionnat, lieu dit Près de la Vogue (Guillotière).

Les Adresses sont reçues à l'Agence de Publicité Victor FOURNIER

LYON — 14, Rue Confort, 14 — LYON

ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE A L'AG. FOURNIER, 14, CONFORT

Vient de paraître

LE PETIT GUIDE DE LYON

27<sup>e</sup> ANNÉE INDISPENSABLE AUX VOYAGEURS

IL CONTIENT: RENSEIGNEMENTS SUR LES ADMINISTRATIONS — MONUMENTS — PROMENADES — EXCURSIONS

NOMENCLATURE DES RUES AVEC LEURS TENANTS ET ABOUTISSANTS

TARIFS DES VOITURES

Service des Tramways et Omnibus. — Noms et Adresses des commissionnaires voituriers desservant les environs de Lyon

Prix: 50 Centimes. — Franco par la Poste: 65 Centimes

EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER

14, rue Confort, Lyon, et chez les principaux Libraires

SOURCE DE LYON

Du 28 Juillet 1892

Table with 2 columns: Item and Price. Includes various types of wine and spirits.

OBLIGATIONS

Table with 2 columns: Item and Price. Lists various bonds and securities.

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône (Indicateur FOURNIER), le plus important des annuaires de province; plus de 2,500 pages, plus de 100,000 adresses. Prix: 12 francs.

BOURSE DE PARIS

Du 28 Juillet 1892

DEPECHE GOUVERNEMENTALE

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Lists government bonds.

TELEGRAPHIE PRIVÉE

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Lists telegraph services.

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Lists various commodities.

COURS DES VALEURS EN BANQUE

Du 28 Juillet 1892

ACTIONS

Table with 2 columns: Item and Price. Lists various stocks.

OBLIGATIONS

Table with 2 columns: Item and Price. Lists various bonds.

APRES BOURSE

Du 28 Juillet

Table with 2 columns: Item and Price. Lists market prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists market prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists market prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists market prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists market prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists market prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists market prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists market prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists market prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists market prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists market prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists market prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists market prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists market prices.

CONDITION DES SOIES DE LYON

Du 28 Juillet 1892

Table with 2 columns: Item and Price. Lists silk prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists silk prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists silk prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists silk prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists silk prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists silk prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists silk prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists silk prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists silk prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists silk prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists silk prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists silk prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists silk prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists silk prices.

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS

du 26 Juillet 1892

Table with 2 columns: Item and Price. Lists silk prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists silk prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists silk prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists silk prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists silk prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists silk prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists silk prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists silk prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists silk prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists silk prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists silk prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists silk prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists silk prices.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists silk prices.

ETAT-CIVIL DE LYON

du 28 Juillet 1892

Organsins: 2; Poids: 335. — Trames: 2; Poids: 8 Grèges: 804. — Ballots pesés: 2.

Dernier numéro placé 121. Total du 1<sup>er</sup> au 26: 10668 kilos.

INNUMERATIONS

Premier arrondissement. — Poupée Suzanne, 3 mois, rue du Bon-Pasteur, 31, f. 2 h. soir. — Perrot Marie, 2 ans, rue des Tables-Claudiennes, 61, f. 6 h. matin. — Epouse Landy, née Flasson, concubine, 59 ans, rue Tholozan, 20, f. 4 h. soir. — Veuve Lacrepinière, née Richard, veuve, 62 ans, rue de Grime, 27, f. 6 h. soir.

Deuxième arrondissement. — Chanabas Marguerite, domestique, 72 ans, rue Victor-Hugo, 17, f. 7 h. matin. — Veuf Jacob, 11 ans 1/2, Charité, f. 9 h. matin. — Bernard Habas, 63 ans, Hôtel-Dieu, f. 9 h. matin. — Epouse Joyet, née Couchon, s. p., 40 ans, Hôtel-Dieu, f. 5 h. soir.

Troisième arrondissement. — Ladite André, 1 mois, rue de Béarn, 5, f. 9 h. matin. — Argout Georges, 1 an, route de Vienne, 57, f. 6 h. soir. — Michon, cours Gambetta, 54, f. 6 h. matin. — Barne Augustine, 3 mois, route de Gonas, 10, f. 7 h. matin. — Bourdichon François, maçon, 58 ans, rue Chambvet (Montebat), f. 8 h. matin. — Veuve Hothers, née Servant, rentière, 75 ans, Temple, quai de la Guillotière, f. 10 h. matin. — Gérard Pierre, s. p., 73 ans, rue de Bonnel, 75, f. 2 h. soir. — Veuve Vignier, née Berger, s. p., 79 ans, rue de Béarn, 5, f. 3 h. soir. — Vignal Augustin, 16 ans, rue des Passants, 1, f. 4 h. soir. — Jantin Antoine, jardinier, 22 ans, chemin de la Vitrolerie, en face le n° 55, f. 4 h. soir. — Toinet Claude, manoeuvre, 60 ans, rue d'Aubigny, 5, f